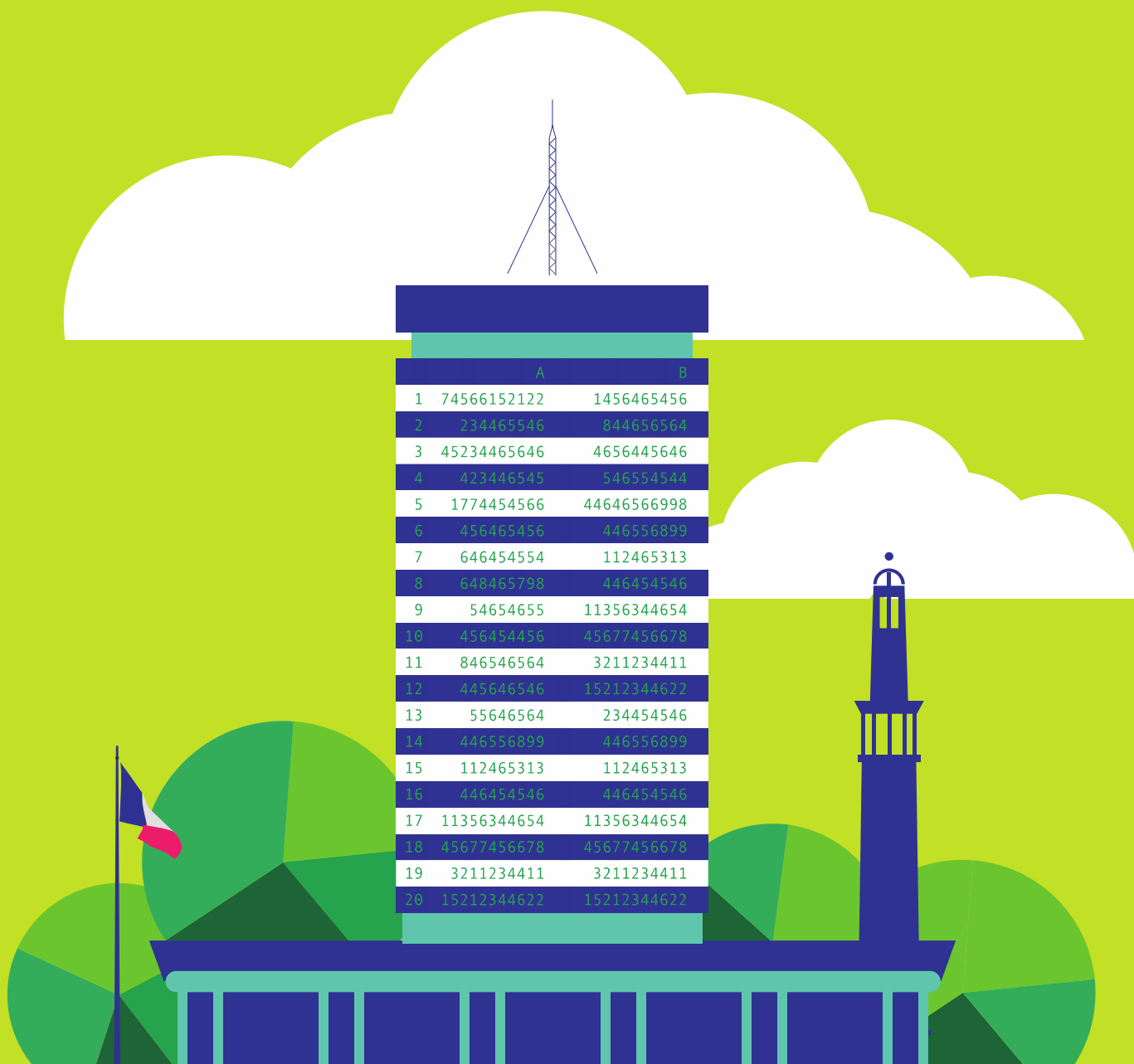


# Compte administratif 2020

## Document d'analyse



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Note méthodologique.....</b>	<b>9</b>
<b>Grands équilibres .....</b>	<b>10</b>
<b>1. Budget de fonctionnement .....</b>	<b>11</b>
Une forte baisse des recettes de gestion courante .....	12
Une moindre progression des recettes fiscales .....	12
Une légère augmentation des compensations.....	14
Une stabilité des dotations de l'Etat .....	15
Une stabilité des dotations de la Métropole .....	16
Un net recul des autres recettes de gestion courante .....	17
Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions .....	21
Une diminution des dépenses de gestion courante.....	23
Une stabilité des dépenses de personnel .....	23
Un soutien accru à la vie associative et au CCAS .....	25
Une baisse des charges à caractère général .....	27
Autres dépenses .....	30
Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions .....	30
<b>2. Épargnes .....</b>	<b>32</b>
Une baisse de l'épargne de gestion courante .....	33
Un fort recul de l'épargne brute et nette.....	34
<b>3. Budget d'investissement .....</b>	<b>35</b>
Une hausse des recettes d'investissement .....	36
Une hausse des ressources propres d'investissement .....	36
Une hausse de l'emprunt .....	37
Une baisse des autres ressources d'investissement.....	37
Une légère baisse des dépenses d'investissement .....	39
Une diminution des acquisitions, travaux et études .....	40
Une baisse des subventions d'équipements hors ZAC .....	40
Principales réalisations 2020.....	41
Une hausse des participations .....	43
Une diminution des opérations pour compte de tiers .....	44
Une hausse des autres dépenses d'investissement .....	44
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) .....	45
Une stabilité du remboursement de la dette.....	46
<b>4. Résultat de clôture .....</b>	<b>48</b>
<b>5. ANNEXES.....</b>	<b>50</b>
ANNEXE 1 : Ratios réglementaires .....	51
Données de référence.....	52

<b>ANNEXE 2 : Budgets annexes et régie Lumière .....</b>	<b>53</b>
Budget annexe Activités économiques : une hausse de la subvention d'équilibre.....	53
Budget annexe Locaux culturels : une stabilité de la subvention d'équilibre .....	54
Budget annexe Self Clemenceau : une baisse de la subvention d'équilibre.....	54
Budget annexe Cuisine centrale : une baisse de la subvention d'équilibre .....	55
Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre.....	55
Régie lumière : une hausse de la subvention d'équilibre .....	56
Résultat de clôture des budgets annexes .....	57
Résultat de clôture consolidé.....	57
Résultat de clôture régie Lumière .....	57
<b>ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette .....</b>	<b>58</b>
Structure de la dette après swaps (M€).....	58
Classification des risques des emprunts.....	58
Profil d'extinction de la dette .....	59
Capacité de désendettement .....	59
Répartition par prêteurs.....	60
<b>ANNEXE 4 : Détails « autres » .....</b>	<b>61</b>
Détails « autres » recettes de gestion courantes.....	61
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	61
Détail « autres » charges à caractère général.....	62
<b>ANNEXE 5 : Acronymes.....</b>	<b>63</b>

# Introduction

L'année 2020 aura été indéniablement marquée par la pandémie du coronavirus dont les effets se font encore sentir cette année. Cette crise sanitaire a bouleversé à plus d'un titre les habitudes quotidiennes des habitants et de l'action municipale.

Fidèle à ses valeurs d'égalité et de solidarité, la Ville de Grenoble s'est pleinement engagée aux côtés de l'Etat et des autres collectivités territoriales dans cette crise sanitaire sans précédent, en mettant en œuvre des mesures exceptionnelles

Cela s'est traduit en premier lieu par la continuité des services municipaux. **Les services essentiels pour la population civil ont été maintenus** comme par exemple l'état ou l'ensemble des résidences du CCAS, des services d'hébergement et services à domicile (soins infirmiers et restauration à domicile) et l'accueil du siège avec la domiciliation et les aides sociales. Les services du CCAS ont innové pour pouvoir continuer de fonctionner à distance par contact téléphonique avec les usagers et usagères (le Pôle Inclusion Financière, l'accueil de jour des Alpains et la Maison des Aidants par exemple). De la même manière, de nombreux services de la Ville, à l'instar des directions des finances et des ressources humaines se sont organisés pour assurer le paiement des factures aux fournisseurs, des paies aux agents et l'accompagnement des équipes durant cette pandémie inédite. Pour ce faire, le service commun Ville-CCAS-Métropole a développé les moyens informatiques permettant de passer de 120 agent-es en télétravail dans les conditions de fonctionnement habituel à plus de 700 agent-es. Par ailleurs, la Ville et le CCAS ont mis en place un accueil des enfants des personnels de santé, des forces de l'ordre et de secours, dans les écoles et les crèches. Les agents dont les équipements étaient fermés ont pu venir renforcer des services très sollicités à l'aide de la plateforme de volontariat interne. Enfin, la continuité de service a également été assurée du côté de la vie institutionnelle puisque les conseils municipaux ont pu se tenir en visio-conférence dès le 20 avril 2020 et que des réunions à distance avec les présidents de groupe ont été animées régulièrement par le Maire.

La Ville a ensuite accompagné **la lutte contre la progression de l'épidémie**. Cela est notamment passé par des contrôles du respect des règles sanitaires par la police municipale en lien avec la police nationale ainsi que par la fourniture d'équipements de protection individuelle aux agent-es (masques, gels hydro-alcooliques, parois en plexiglas dans les bureaux ou lieux d'accueil du public), la mise en place de protocoles sanitaires stricts dans les écoles et les lieux d'accueil du public, la distribution de masques aux Grenoblois-es et la surveillance des marchés pour y faire respecter les gestes barrières. La Ville a également contribué à équiper le centre de médecine libérale Covid-19 installé à Grenoble.

En outre, la Ville a mis un point d'honneur à protéger **les plus fragiles et les plus précaires**, pour qui cette crise sanitaire s'est rapidement transformée en crise économique et sociale. Pour ce faire, la plateforme de solidarités *Grenoble Voisins Voisines* a été mise en place et a permis de créer un système d'entraide totalement gratuit pour améliorer le quotidien des habitant-es, aider dans leur quotidien ses voisin-es de palier mobilisé-es par la gestion de la crise sanitaire, prendre soin des personnes les plus fragiles, réduire la solitude liée aux mesures de confinement ou encore renforcer les liens de solidarités envers les plus fragiles. Cette plateforme a également permis à des volontaires de se signaler auprès de la Ville des pour mener des actions de distribution alimentaire pour les plus modestes avec les associations et le CCAS. La lutte contre l'isolement des aîné-es, privé-es des visites de leur familles pendant le confinement, a également été une priorité en mettant à disposition des abonnements au Dauphiné Libéré, des tablettes numériques et en prévoyant des interventions

musicales à l'extérieur des résidences. Des jeux et des textes ont également été proposés avec la livraison des repas. Par ailleurs, la Ville a accompagné les familles en situation de précarité en mettant en place une aide alimentaire d'urgence pour celles qui ne bénéficiaient plus de la tarification sociale de la restauration scolaire et en distribuant pendant le confinement plus de mille repas ou colis alimentaires par jour en lien avec les associations grâce aux stocks des associations, aux dons et aux repas cuisinés par la cuisine centrale. Le lien a également été maintenu avec les jeunes les plus fragilisés dans les quartiers de la Villeneuve et du Village Olympique à travers les correspondants jeunesse. Enfin, les périodes de confinement suscitant une prévalence accrue des violences intrafamiliales, les services de la Ville et du CCAS sont restés mobilisés pour contribuer au repérage de situations de maltraitance infantile en lien avec les services départementaux et l'Education nationale et les capacités d'accueil d'urgence ont été renforcées pour les femmes victimes de violences conjugales à travers la mise à disposition de logements équipés auprès des associations spécialisées sur ces problématiques.

Par ailleurs, la Ville s'est efforcée de soutenir **le tissu économique et associatif grenoblois**, durement touché par la crise sanitaire. Cela s'est traduit par la mise en place d'exonérations de loyers et de droits de place pour les commerçants, de report des dividendes attendus dans les sociétés d'économie mixte dont la Ville est actionnaire, la création d'un espace de ressources pour accompagner les productrices et producteurs locaux dans la mise en place de circuits alternatifs de distribution alimentaire sur le site de la Chambre d'agriculture ainsi que par l'octroi de subventions exceptionnelles à travers les fonds de soutien au monde associatif et aux opérateurs culturels.

Enfin, la Ville de Grenoble s'est efforcée de **maintenir du lien et de la présence humaine autrement**. Les contenus proposés sur la page Facebook plusieurs fois par jour, les ciné-goûters ou la séquence de *Fête Comme Chez Vous* ont rapidement trouvé leur public. De nombreux professeurs du conservatoire ont maintenu les cours à distance avec leurs élèves quand leur niveau de pratique le permettait. L'inscription à la numothèque, permettant l'accès à des ressources importantes à des fins éducatives, a également été rendu possible gratuitement depuis chez soi. La Ville a également proposé de nombreuses activités tout l'été à destination des Grenoblois-es après les longues semaines de confinement et de restrictions sanitaires. C'est ainsi que le programme Eclats de culture a vu le jour sur l'espace public, permettant d'offrir des spectacles aux Grenoblois-es privés des manifestations habituelles comme la Fête des Tuiles ou le Cabaret frappé. L'été oh parc a été prolongé d'une semaine avec au programme des jeux d'eau, des activités, 4 soirées cinéma de plein air au Parc Paul Mistral avec la projection de Ballets et d'Opéras, 8 spectacles par la Bobine, 4 bals tous publics, 2 bals « spécial enfants ». La Ville a également ouvert les deux équipements jeunesse tout l'été et a mis en place les vacances apprenantes. Côté sport, la piscine Jean Bron a été ouverte tout l'été et la piscine des Dauphins pour les groupes. Des activités d'été pour tous les âges ont été proposées ainsi que des sorties en montagne avec les Maisons des Habitants. La programmation a été intensifiée pour permettre de nombreuses animations dans les quartiers avec des sorties à la journée et un renforcement des ateliers prévention et d'animation en direction des seniors. A noter que l'édition 2020 des Rencontres du Cinéma de Montagne qui a dû se tenir en distanciel sur Télégrenoble du fait du confinement a attiré près de 40 000 spectateurs chaque soir (à titre de comparaison 23 000 personnes avaient fait le déplacement au Palais des sports en 2019).

Ce fort engagement dans la crise sanitaire, mais aussi les importantes pertes de recettes notamment tarifaires liées à la fermeture des équipements pendant les mois de confinement ou à des mesures volontaristes comme la gratuité du stationnement payant sur voirie pendant le confinement du printemps, se sont traduits par un impact financier fort pour la Ville puisque l'on estime le coût du COVID à 5M€ en 2020. La Ville de Grenoble, à l'instar des autres grandes Villes, a donc payé un lourd tribut dans la lutte contre le coronavirus et ce d'autant plus qu'elle n'a pas bénéficié de mesures de compensations de l'Etat. Ceci explique la forte détérioration des ratios financiers par rapport à l'an

passé, avec en 2020 un recul de l'autofinancement brut de 30% et une diminution de l'épargne nette de près de 10M€. L'écart est d'autant plus important avec l'exercice précédent car ce dernier enregistrait des recettes exceptionnelles liées notamment à la résorption des anomalies flagrantes dans les bases fiscales et à la régularisation de recettes d'années antérieures.

Par ailleurs, même si cette année 2020 a été fortement marquée du sceau de la crise sanitaire, elle ne saurait être réduite à la gestion du COVID-19. En effet, de nombreux projets ont pu être menés tout au long de l'année au profit des Grenoblois-ses.

C'est notamment le cas du Plan Ecoles qui s'est poursuivi cette année, **l'éducation** demeurant une priorité de la municipalité. Citons à titre d'exemples la fin des travaux d'extension de la maternelle Diderot mise en service en ce tout début d'année, la poursuite des travaux de l'école Marianne COHN dans le parc Hoche qui a été livrée en avril 2021, ainsi que la poursuite des études pour la construction de l'école Flaubert dont les travaux vont commencer à l'automne 2021. A noter également les travaux qui ont lieu dans la cour Clémenceau pour en faire une école non genrée et plus végétale.

Côté vie des écoles, signalons la mise en place de mesures et d'outils de prévention et de protection dans les écoles dans le cadre du Plan canicule (livraison de plus de 1100 ventilateurs dans les écoles à raison de deux par classe, installation de stores, de filtres anti-UV, de brasseurs d'air au plafond dans 10 écoles, démarrage de l'installation de systèmes de rafraîchissement dans les cours) dont les actions se poursuivent encore cette année. Soucieuse de protéger son personnel intervenant au quotidien avec les enfants, la Ville de Grenoble a fait un bilan du protocole de déprécarisation des agent-es signé en 2019 avec les organisations syndicales et a répondu à un appel à projet auprès du fonds national de prévention de la CNRACL pour financer un plan d'actions triennal sur l'amélioration des conditions de travail des ATSEM.

A noter également la montée en puissance du projet de cité éducative. La subvention de 257K€ obtenue sur le territoire grenoblois dont 96K€ pour les services de la Ville ont notamment permis l'augmentation du nombre de suivis dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE) et l'expérimentation d'ateliers avec les jeunes de 15 ans, la mise à disposition aux enfants dans les quartiers politiques de la Ville de 270 tablettes au travers d'une convention avec Emmaus Connect et l'Education nationale ou encore un travail renforcé sur les enfants à besoins particuliers (formation des encadrants, sur encadrement, et aménagements d'espaces comme les « zen rooms »).

Par ailleurs, les missions à destination de la jeunesse se sont maintenues puisque 26 jeunes ont pu être accueillis en service civique malgré les confinements. 120 chantiers jeunes ont vu le jour l'été dernier et 20 à l'automne. Le travail avec les jeunes décrocheurs et l'accompagnement à l'orientation ainsi qu'à la plateforme post bac Parcours Sup a également été renforcé.

Enfin, la Ville a poursuivi sa progression du bio et local en matière de repas scolaire puisque 60% des menus de rentrée contiennent des produits issus de l'agriculture biologique ou locaux. Ce pourcentage est de 95% pour les crèches depuis le début de l'année 2020. Dans un souci de lutte contre les pollutions, la Ville s'est engagée dans un plan de renouvellement de sa flotte de véhicules. A ce titre 6 camions poids lourds et deux camions légers roulant au gaz naturel pour véhicules ont été acquis pour la livraison des repas. Ces véhicules, qui présentent également l'avantage d'être plus ergonomiques pour les agent-es car dotés de hayons, viennent ainsi remplacer les véhicules diesel.

Dans le domaine **culturel**, très marqué par la crise COVID, citons néanmoins la poursuite du plan lecture avec le déploiement de la RFID dans le réseau des bibliothèques (bibliothèques Alliance, Centre-Ville, Kateb Yacine, des relais lecture et d'étude et du patrimoine), la mise en œuvre du groupement de commande avec le Département pour l'acquisition des ressources numériques ou encore la signature du contrat territoire lecture avec l'Etat. Le rez-de-chaussée de la Bibliothèque d'Etudes et du Patrimoine a rouvert ses portes au public en décembre 2020 après d'importants travaux. 2020 c'est également le déploiement du nouveau projet du CIEL et l'installation du Centre

international de Musiques Nomades au Théâtre Sainte Marie d'en Bas, ainsi que la poursuite des expositions Picasso au Musée et les Félines au Muséum qui ont attiré de très nombreux visiteurs.

Du côté des **sports**, des travaux conséquents ont été poursuivis dans les équipements sportifs, à l'instar de l'espace sportif Paul COCAT, du nouvel éclairage de la Halle Clémenceau, de la réhabilitation du terrain sur la Crique Sud, de la relocalisation du terrain de sport à la Villeneuve et la poursuite des études sur la rénovation du gymnase Vallier et de la première phase de travaux au centre sportif de la Rampe dont les travaux ont débuté en 2021. Les locaux de l'AJAV, dévastés suite à l'incendie, ont pu être remis en service pour une utilisation début 2021. Une nouvelle phase de travaux étant d'ores et déjà planifiée pour mieux répondre aux besoins. Enfin, afin de préserver la santé de tout-es, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur les stades.

Concernant la **vie citoyenne**, citons la tenue le même jour du forum des sports de l'Office municipal des sports, du forum des associations, du budget participatif et de l'accueil des nouveaux arrivants avec l'événement « 1,2,3 Rentrez ! ». Parmi les réalisations du budget participatif, citons le handiparc au square Saint Bruno ou encore les vélos triporteurs mis à disposition du public par trois associations. Les chantiers ouverts au public ont repris après la période de déconfinement avec à titre d'exemples les chantiers au Transfo, à l'AJAV, au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Henri Tarze ou encore à l'Espace personnes âgées de Bouchayer. La Ville a souhaité renforcer l'accompagnement aux associations dans ce contexte sanitaire inédit (page dédiée du site internet, maintien de l'activité de la MDA, adaptation de l'offre de formation...). Un souci constant est apporté à l'amélioration continue des processus de gestion de la demande des usagers ainsi qu'à l'amélioration permanente des inscriptions scolaires et périscolaires (amélioration du circuit des dossiers des enfants en situation de précarité, augmentation du recours au kiosque famille avec +24% de connexion, progression du nombre de dématérialisation des factures et des attestations fiscales, communiqués SMS)...La sixième édition du Budget participatif s'est quant à elle maintenue avec des adaptations numériques pour garder le lien avec les habitants.

Du côté de la **Ville solidaire**, 2020 a été marquée par la finalisation de l'évaluation du dispositif de l'équipe juridique mobile en lien étroit avec le CCAS. Des ateliers de prévention de l'épuisement parental ont été développés avec l'IUT Carrières sociales dans 5 Maisons des Habitants. Les chantiers ouverts. Le programme de renouvellement urbain s'est également poursuivi dans les quartiers Mistral et Villeneuve. Dans le quartier Mistral, la barre Anatole France a été démolie, les aménagements de voiries dans le secteur du Lys Rouge ont été réalisés tandis que les aménagements des espaces publics au pied des Trois Tours se sont poursuivis. A la Villeneuve, 2020 a vu la fin du plan de sauvegarde numéro 1 de l'Arlequin, la réhabilitation des 32-34 sis avenue Marie Reynoard ainsi que la concertation sur le parc Jean Verlhac pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre en 2021.

2020 a aussi vu la préparation de l'emménagement dans le nouveau centre communal Camille dont l'ouverture a été retardée à cause du COVID-19 que ce soit sur la poursuite des travaux, la préparation du data center, l'organisation et le fonctionnement de l'accueil mutualisé avec le CCAS. L'ouverture de ce bâtiment le 26 avril dernier marque la fin de plusieurs années de travail auxquelles de nombreuses directions de la Ville et du CCAS ont participé.

Concernant la **Ville résiliente**, notons la poursuite des travaux d'optimisation énergétique de l'éclairage public avec la 5ème année de mise en œuvre du contrat, le renouvellement de la flotte des véhicules dans un souci de lutte contre les pollutions en vue de répondre à l'objectif de 100% conforme à la zone à faibles émissions. Depuis 2018, la Ville s'est en effet engagée dans un plan ambitieux de renouvellement et d'optimisation de sa flotte automobile qui consiste à remplacer ses véhicules diesel afin de réduire les émissions de dioxyde d'azote particulièrement nocives pour la santé. Les aménagements dans les ZAC se poursuivent au travers des participations de la Ville. A

noter la réintégration du Parc Flaubert et la clôture de la ZAC Beauvert après celle de la ZAC Vigny-Musset intervenue en 2019. Les études se sont également poursuivies sur la Tour Perret avant le démarrage des travaux prévus pour 2 ans mi-2022. 2020 a également été marquée par le développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants. Avec la poursuite des plantations d'arbres et le développement des dispositifs de végétalisation participative (Jardinons nos rues, 321 plantez) et de l'accès à l'eau avec des rénovations (fontaines de la gare, bassin aux escargots, Jardin du bassin), et la création de lieux nouveaux comme la cour Edmond Arnaud et le square St Bruno. Une démarche de dialogue public en vue du lancement des études de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics sur la place des Géants, le parc Jean Verlhac et le futur lac naturel baignable a permis d'enrichir le programme.

Du côté des **directions ressources**, en dehors d'une année très marquée par la crise sanitaire, citons la refonte de la politique de lutte contre les accidents du travail ainsi que le lancement de nombreux projets informatiques dans le cadre de la transition numérique dont la feuille de route a été dessinée cette année (refonte du système d'information ressources humaines, gestion des archives et de l'archivage électronique, le contrôle d'accès des piscines, la sensibilisation aux questions de cyber sécurité, extension du portail open data pour l'ouverture des données publiques...). La direction de la transition numérique a été très sollicitée pour la mise en œuvre du télétravail à distance à grande échelle (prêt de portables, solution d'accès VPN, visioconférence...) et le déploiement de téléservices en lien avec la crise sanitaire (Voisins, voisines ou les écrans dynamiques en EHPAD...). Le service commun « centre d'impression numérique », créé en 2015 entre la Ville et la Métropole, s'est élargi en 2020 au CCAS permettant ainsi de renforcer les synergies.



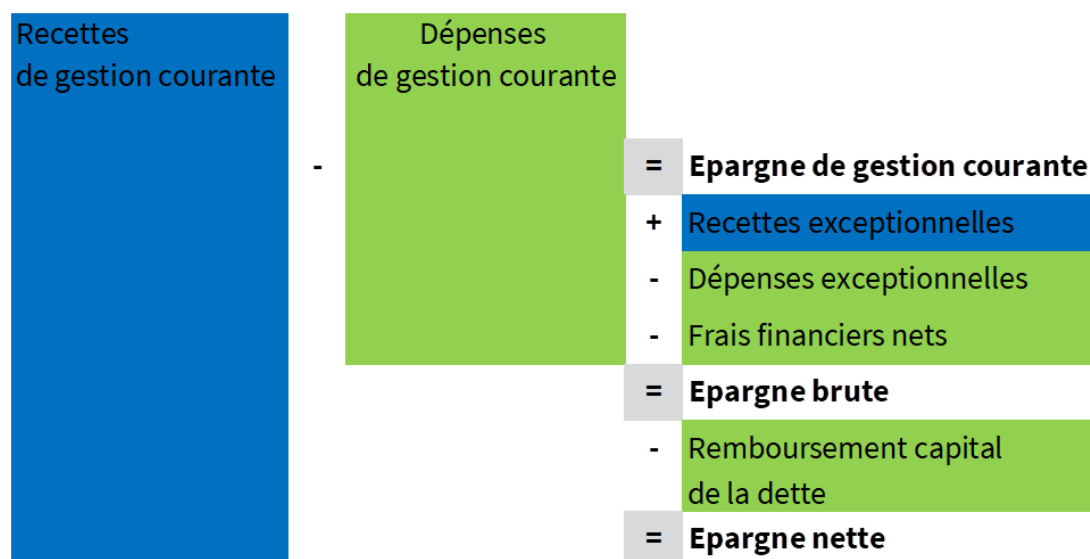
# Note méthodologique

## Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne brute résulte de l'addition de :

- L'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- De la prise en compte des recettes et des dépenses exceptionnelles ainsi que des frais financiers nets (différence entre les frais financiers et les recettes financières).



## Evolution de périmètre des champs de compétences

Il n'y a pas eu de transferts de compétences à la Métropole en 2020.

## Changement des règles comptables

Les recettes de la fourrière et des douches municipales étaient perçues jusqu'en 2019 au chapitre 75 -autres produits de gestion courante (article 758). Or, il s'avère que ces recettes relèvent plutôt des produits du domaine et des services. La modification a donc été faite dès le budget primitif 2020 au chapitre 70 (respectivement aux articles 70878 et 7066).

Par ailleurs, la participation concernant la délégation de service public versée à l'association Mixlab pour la Belle électrique est désormais comptabilisée à l'article 6558 « autres contributions obligatoires » au lieu de l'article 6574 « subvention aux associations et autres personnes de droit privé ».

# Grands équilibres

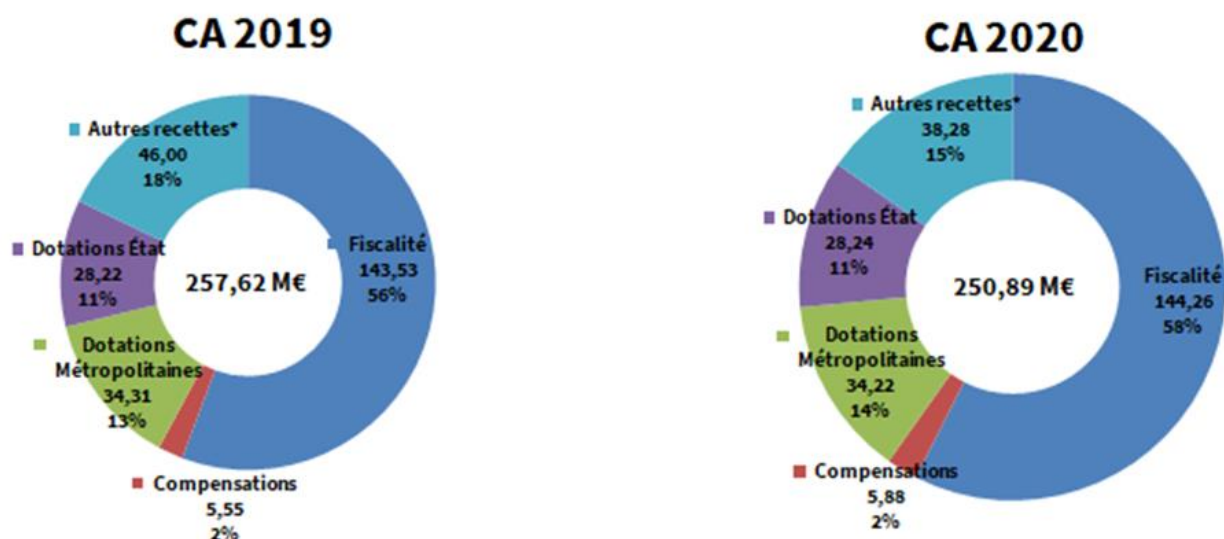
En Millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement (en M€)</b>			
Fiscalité (3 taxes)	138,30	143,53	144,26
Compensations	5,29	5,55	5,88
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	35,34	34,31	34,22
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,55	28,22	28,24
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	45,06	46,00	38,28
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>252,55</b>	<b>257,62</b>	<b>250,89</b>
Produits financiers	2,44	2,88	0,69
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>0,55</i>	<i>0,47</i>	<i>0,35</i>
Produits exceptionnels	36,48	5,84	6,58
<i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>35,11</i>	<i>2,63</i>	<i>5,91</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	3,00	0,19	0,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>294,47</b>	<b>266,52</b>	<b>258,16</b>
<b>Dépenses de fonctionnement (en M€)</b>			
Frais de personnel	132,86	134,85	135,15
Subventions CCAS	18,86	18,90	19,87
Autres subventions	17,35	17,19	17,89
Charges à caractère général	44,93	46,35	42,63
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction <sup>mt</sup> des groupes d'élus	1,81	1,80	1,77
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>215,81</b>	<b>219,11</b>	<b>217,32</b>
-TIR	-0,25	-0,45	-0,60
<b>Total dépenses de gestion TIR déduits</b>	<b>215,55</b>	<b>218,66</b>	<b>216,73</b>
Charges financières (frais financiers bruts)	7,11	6,83	5,96
Charges exceptionnelles	8,59	8,01	8,40
Dotations et provisions semi budgétaires	0,49	0,40	0,40
<b>Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits</b>	<b>231,99</b>	<b>234,35</b>	<b>232,08</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes d'investissement (en M€)</b>			
Ressources propres d'investissement	5,99	9,07	12,11
Emprunts nouveaux	20,00	12,36	23,60
Autres ressources d'investissement	13,70	12,25	5,97
Opérations pour compte de tiers	0,15	0,24	0,01
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>39,85</b>	<b>33,91</b>	<b>41,69</b>
Affectation en réserves (1068)	18,98	22,26	22,34
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>58,83</b>	<b>56,18</b>	<b>64,03</b>
<b>Dépenses d'investissement (en M€)</b>			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	38,27	34,94	30,30
Opérations pour compte de tiers	0,23	0,11	0,01
Participations versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764+204 à partir de 2020)	4,89	4,26	6,90
Subventions d'équipement (hors ZAC)	9,88	5,41	4,33
Participations et créances rattachées	1,24	0,00	0,04
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>54,52</b>	<b>44,73</b>	<b>41,58</b>
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	<i>0,25</i>	<i>0,45</i>	<i>0,60</i>
<b>Total dépenses d'investissement dont TIR</b>	<b>54,77</b>	<b>45,17</b>	<b>42,18</b>
Remboursement emprunt	24,73	23,23	23,69
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	0,00	0,00	0,01
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	24,66	0,34	2,34
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)</b>	<b>103,91</b>	<b>68,31</b>	<b>67,62</b>
<b>Épargne de gestion courante (TIR déduits)</b>	<b>37,00</b>	<b>38,96</b>	<b>34,16</b>
<b>Épargne brute</b>	<b>27,51</b>	<b>29,99</b>	<b>20,77</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>5,25</b>	<b>9,04</b>	<b>-0,82</b>

# 1. Budget de fonctionnement



## Une forte baisse des recettes de gestion courante

L'exécution des recettes l'année 2020 est lourdement impactée par la crise sanitaire provoquée par la COVID19, ce qui entraîne la constatation d'évolutions très différentes à celles constatées les années précédentes.



Les recettes de gestion courante diminuent de 6,73 M€ par rapport au CA 2019, ce qui représente une diminution de -2,60% entre les deux exercices. Cette forte baisse est essentiellement liée à la diminution des produits des services à hauteur de -6,86M€ dont 5,80M€ directement liés à la crise sanitaire, et à la diminution des autres recettes de gestion courante. Ces baisses n'ont pas été compensées par la fiscalité directe, dont la progression n'a été que de 1 M€ contre 5,15 M€ l'année précédente.

### Une moindre progression des recettes fiscales

Pour rappel, les taux de fiscalité de la Ville de Grenoble appliqués en 2020 sont les suivants :

- 21,52% pour la taxe d'habitation (TH)
- 36,73% pour le foncier bâti (TFB)
- 84,42% pour le foncier non bâti (TFNB)

Le produit fiscal 2020, hors rôles supplémentaires et en intégrant les rôles complémentaires, est de 143,53 M€, soit une hausse de 1,02 M€ (+ 0,71%) par rapport à 2019, contre +3,75% en 2019 et +1,66% en 2018. Ce faible dynamisme se retrouve tant sur la TH (-0,07%) que sur la TFB (+1,09%).

Après intégration des rôles supplémentaires en 2019 et en 2020, le produit fiscal augmente de 0,72 M€ (+0,51%), contre +3,78% en 2019 et +1,53% en 2018.

<i>Produit fiscal en millions d'euros</i>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	49,51	52,08	52,05
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	87,48	89,98	90,96
Taxe sur le foncier non bâti	0,37	0,45	0,52
<b>SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.</b>	<b>137,36</b>	<b>142,51</b>	<b>143,53</b>
Rôles supplémentaires *	0,95	1,02	0,73
<b>TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.</b>	<b>138,30</b>	<b>143,53</b>	<b>144,26</b>

\* Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel. Ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

La très faible augmentation des recettes fiscales en 2020 a plusieurs explications :

- La variation physique est particulièrement faible :
  - o Concernant les bases TH (résidences principales et résidences secondaires) dont la variation physique est de -0.89%, la baisse peut s'expliquer en partie par la hausse des bases exonérées.
  - o La DDFiP a rencontré d'importantes difficultés de mise à jour des bases, en particulier des bases de TH, en raison de la crise sanitaire. Une surcharge d'activité pour accompagner les entreprises en difficulté et une organisation du travail entravée en raison du confinement ont bouleversé l'activité de l'administration fiscale.
- Une revalorisation nominale relativement limitée et qui a été modifiée par la loi de finances 2020 : 0,9% pour la TH sur les résidences principales, 1,2% pour la TH sur les résidences secondaires, 1,2% pour la TF sur les habitations et les locaux industriels et 0,43% en moyenne pour les locaux commerciaux.

	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Moyenne CA 2018- 2020</b>
<b>Actualisation nationale</b> : locaux d'habitation	1,20%	2,20%	0,90%	1,43%
<b>Actualisation nationale</b> : locaux industriels	1,20%	2,20%	1,20%	1,53%
<b>Actualisation départementale</b> : locaux professionnels (moyenne)	0,20%	-1,00%	0,43%	-0,12%
<b>Variation physique TH</b>	-0,66%	2,78%	-0,89%	0,41%
<b>Variation physique TFB</b>	0,97%	0,76%	0,05%	0,59%
<b>Variation physique TFNB</b>	32,70%	20,28%	15,23%	22,74%

\* Les chiffres ci-dessus tiennent compte des rôles complémentaires.

Pour rappel, l'année 2020 correspond à la 3<sup>ème</sup> année de dégrèvement de TH sur les résidences principales pour environ 80% des ménages (77% des contribuables grenoblois). Ces ménages n'ont donc pas payé de TH sur leur résidence principale en 2020 et n'en paieront plus (sauf dans le cas où leur revenu fiscal augmenterait fortement). A noter que, si les communes ne perçoivent plus de THRP dès 2021, 20% des contribuables restent redevables de la THRP, perçue par l'Etat.

La faiblesse des bases TH 2020 fragilise les recettes fiscales de la Ville à partir de 2021 puisque la compensation de la suppression de la TH sur les résidences secondaires est calculée à partir des bases 2020.

## Une légère augmentation des compensations

<i>En millions d'euros</i>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
TH condition modeste	4,39	4,62	4,93
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,06	0,07	0,07
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,60	0,61	0,62
TFB Immeubles longue durée	0,14	0,16	0,18
<b>TOTAL COMPENSATIONS</b>	<b>5,29 M€</b>	<b>5,55 M€</b>	<b>5,88 M€</b>
Variation d'une année sur l'autre	3,5%	4,9%	6,0%

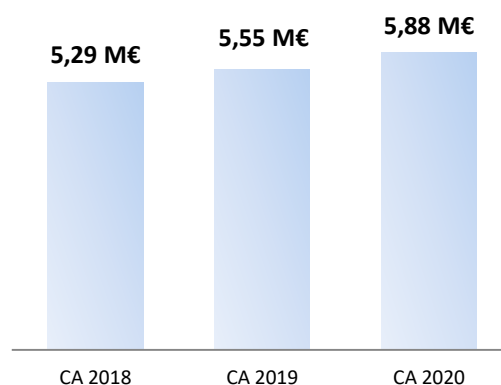
Avec une progression de 6%, les allocations compensatrices représentent une recette relativement dynamique.

Pour mémoire, les compensations correspondent au « remboursement » par l'Etat des mesures d'exonération décidées par lui-même sur la fiscalité ménage, qui impactent la fiscalité des collectivités. Ces compensations ne correspondent plus à l'intégralité de la perte de produit exonéré. Seule la compensation de TH est directement corrélée au niveau des exonérations réellement consenties. Le montant des autres compensations résulte de l'application d'un coefficient de minoration et des décisions de l'Etat en matière d'exonérations qui peuvent venir augmenter ou diminuer les bases exonérées. Ainsi, pour information en 2020, la collectivité ne perçoit que 6,96% de l'allocation compensatrice qu'elle devrait théoriquement percevoir.

Le dynamisme des allocations compensatrices repose essentiellement sur celui de la compensation TH « condition modeste ». A partir de 2021, cette compensation ne sera plus versée puisque la TH sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. La Ville sera certes compensée mais sans prise en compte de la croissance des bases exonérées.

La Ville de Grenoble ne percevra plus les allocations compensatrices TH (en particulier celle pour les personnes de condition modeste) puisqu'elles sont intégrées au montant à compenser. La progression de ces allocations compensatrices était pourtant dynamique sur le territoire de la commune.

## Montant des compensations



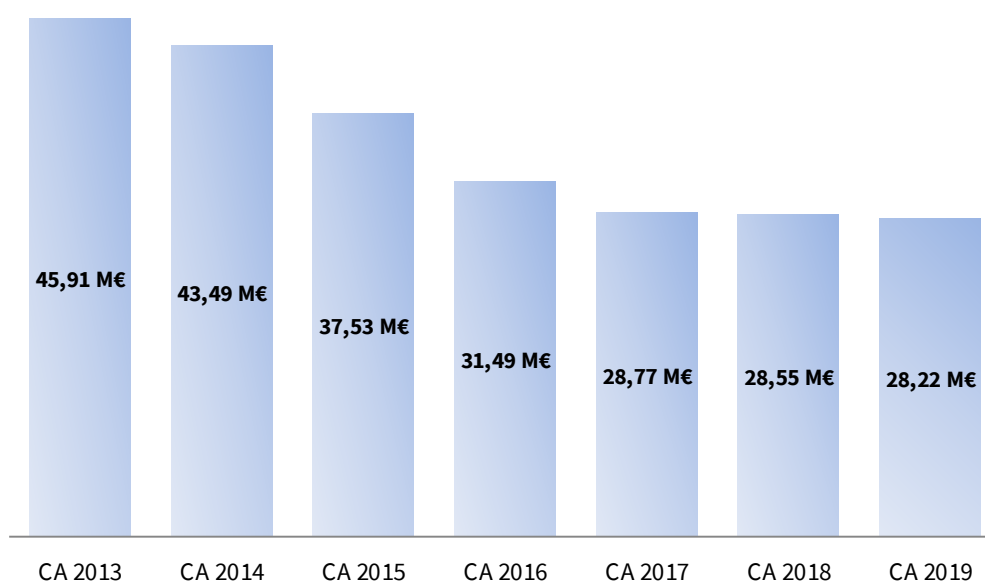
## Une stabilité des dotations de l'Etat

En millions d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dotation forfaitaire	41,82	39,72	34,16	28,24	25,53	25,22	24,62	24,36
DSU	2,58	2,58	2,58	2,58	3,04	3,34	3,61	3,88
<b>Total Dotations (en M€)</b>	<b>45,91</b>	<b>43,49</b>	<b>37,53</b>	<b>31,49</b>	<b>28,77</b>	<b>28,55</b>	<b>28,22</b>	<b>28,24</b>

Après une baisse unilatérale des dotations pour contribuer au redressement des finances publiques de 11 Mds€ depuis 2014 (baisse de 17,7M€ entre l'exercice 2013 et l'exercice 2020 pour la Ville de Grenoble, soit près de 80M€ de pertes cumulées sur le mandat 2014-2020 par rapport au mandat précédent), le gouvernement a mis en place lors de la loi de finances 2018 un dispositif de contractualisation avec les 322 plus grandes collectivités afin de limiter la hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an. La Ville de Grenoble, concernée par ce dispositif, a signé en 2018 un contrat avec l'Etat limitant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement à +1,27% par an compte tenu des efforts passés. Ce dispositif, qui devait concerner les années 2018, 2019 et 2020, a été ajourné du fait de la crise sanitaire.

Entre les deux exercices, le niveau des dotations de l'Etat est très stable. On constate une très légère hausse de 0,02M€ du fait de la hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 0,27M€ qui vient compenser la baisse de la dotation forfaitaire de 0,25M€. Rappelons que la baisse de la dotation forfaitaire est notamment liée à la hausse des dotations de péréquation décidées par l'Etat en Loi de Finances et qui sont de fait financées par les collectivités depuis plusieurs années de suite.

## Montant des dotations de l'État



## Une stabilité des dotations de la Métropole

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Attribution de compensation	28,14	27,11	27,03
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19
<b>Total</b>	<b>35,34</b>	<b>34,31</b>	<b>34,22</b>

L'attribution de compensation diminue de 0,09 M€ par rapport au CA 2019, passant de 27,11 M€ en 2019 à 27,03 M€ en 2020. Cette légère baisse est liée à un moindre reversement des recettes du Fonds Social Européen par la Métropole pour des dépenses effectuées avant le transfert de compétences en 2019 (0,29M€ en 2020 contre 0,42M€ en 2019), atténuée partiellement par une majoration exceptionnelle de 0,04M€ liée à la numothèque. En effet, la Ville avait vu son attribution réduite en intégralité en 2019 (-0,06M€) alors que le service métropolitain n'avait été mis en œuvre qu'en septembre 2019.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable, à hauteur de 7,19 M€, l'enveloppe et les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.



## Un net recul des autres recettes de gestion courante



Rappel : Les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les autres recettes de gestion courante enregistrent un net recul de 7,72 M€. Cette évolution s'explique principalement par les variations suivantes :

- Une baisse significative de 6,86 M€ des produits des services et du domaine
- Une diminution des autres produits de gestion courante de 0,67 M€

On peut néanmoins noter que, malgré le contexte de crise sanitaire, le montant des droits de mutations à titre onéreux est stable d'une année sur l'autre, le marché immobilier grenoblois étant resté particulièrement dynamique.

### Une stabilité de la péréquation :

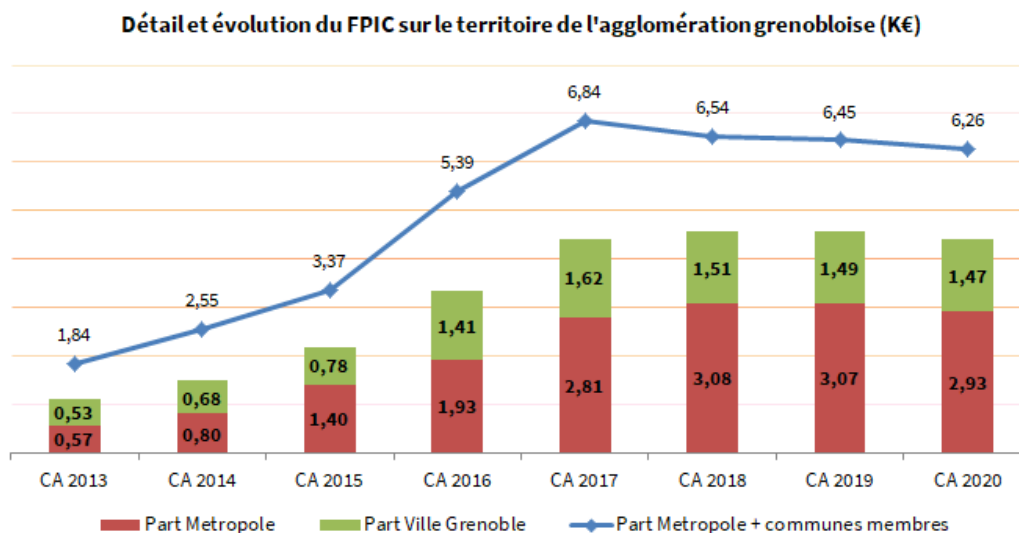
En millions d'euros		CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes	DCRTP	1,24	1,09	1,02
	FNGIR	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		<b>3,61</b>	<b>3,46</b>	<b>3,38</b>
Prélèvement	FPIC	-1,51	-1,49	-1,47
	TOTAL	<b>2,10</b>	<b>1,97</b>	<b>1,91</b>
Variation d'une année à l'autre		5,3%	-6,1%	0,0%

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a continué de diminuer, passant de 1,09 à 1,02 M€. Il convient de préciser que seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle perçoivent la DCRTP. La diminution de cette dotation a donc un effet contre-péréquateur. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est lui figé depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Ces deux dotations constituent la péréquation verticale.

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et

communales (FPIC) qui relève lui de la péréquation horizontale. Le solde est ainsi porté à 1,91 M€ (3,38 M€ sans le FPIC). On observe à nouveau une légère diminution du FPIC de 0,02 M€, due à la diminution du montant total prélevé sur le territoire métropolitain.

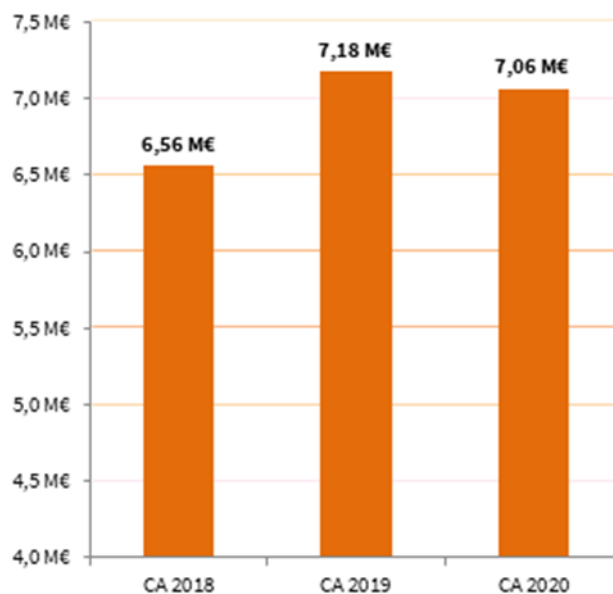
Le FPIC assure une péréquation horizontale entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les territoires bénéficiaires et contributeurs. La Métropole et la Ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition.



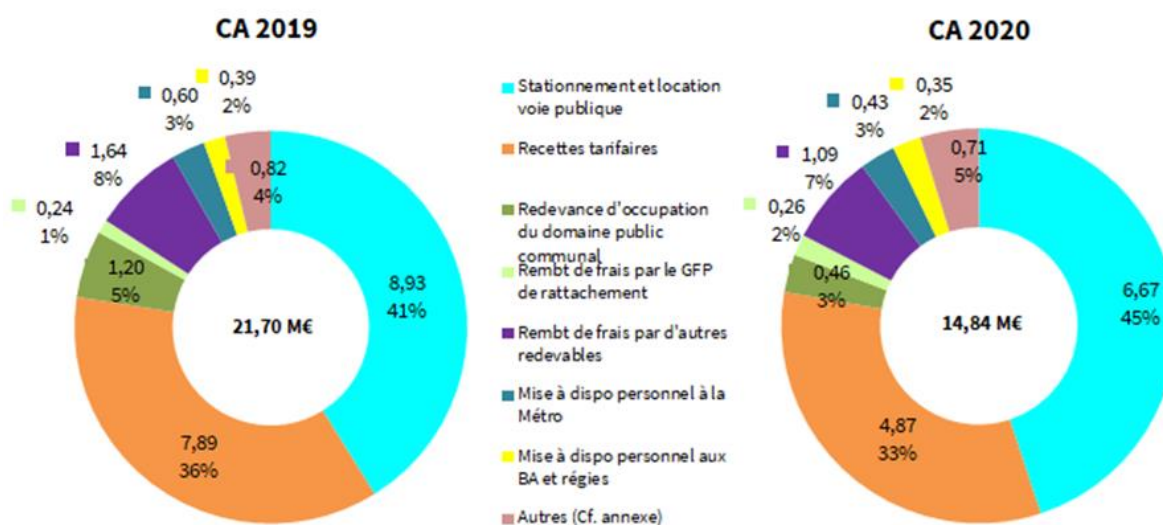
**Une stabilité des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :**

La valeur moyenne pour la période 2010-2020 se situe à 6,12 M€ avec un pic à 7,18 M€ en 2019 et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). Le montant de cette recette est quasi-stable malgré le contexte sanitaire, illustrant le dynamisme du marché immobilier grenoblois. Pour information, le volume de transactions immobilières au niveau national s'est maintenu, sauf en Ile-de-France où il a chuté de plus de 15%.

## Évolution des droits de mutation



Un fort recul des produits des services, du domaine et des ventes diverses :



Les produits des services, du domaine et des ventes directes diminuent de 6,86 M€ entre le CA 2019 et le CA 2020, soit un recul de -31,6%. Cette chute est liée principalement à hauteur de 5,8 M€ à la crise sanitaire ; 0,8 M€ sont liés à des régularisations d'années antérieures enregistrées en 2019 et qui n'ont pas été reconduites cette année, et 0,24 M€ sont liés à de moindres refacturations.

## Recettes tarifaires :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Recettes tarifaires (M€)</b>	<b>8,39</b>	<b>7,89</b>	<b>4,87</b>
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	4,36	4,38	2,79
Redevances et droits des services à caractère culturel	2,10	1,80	1,01
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,87	0,78	0,35
Autres prestations de services	0,89	0,80	0,67
Redevances des services à caractère social	0,16	0,13	0,04
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,01	0,00	0,00

Comme énoncé précédemment, les recettes tarifaires sont en baisse par rapport au CA 2019 de - 3,01 M€. Tous les types de recettes tarifaires sont impactés par la crise :

- Les recettes des services périscolaires diminuent de 1,58 M€ compte-tenu de la période de confinement et donc de fermeture totale des établissements scolaires
- Les recettes des services culturels diminuent quant à elles de 0,79 M€ : outre la diminution de 0,06 M€ liée à la gratuité des bibliothèques, les recettes du Théâtre municipal diminuent de 0,1 M€ et celles du Musée de 0,54 M€. La baisse des recettes du Musée est d'autant plus forte que l'exposition organisée en 2019 sur Picasso avait rencontré un grand succès. Les Rencontres du Cinéma de Montagne, organisées via internet, entraînent également une perte de recettes de 0,09 M€
- Les recettes des animations et services sportifs diminuent de -0,43 M€ en raison de la fermeture des équipements sportifs et de la suppression de certaines animations

## Une hausse des subventions reçues :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution 2019-2020
État	1,53	1,36	1,61	2,33	45,2%
Région	0,02	0,06	0,04	0,05	24,0%
Département	2,06	1,46	1,25	1,52	21,2%
Métropole	0,00	0,67	0,38	0,14	-63,4%
Union Européenne	0,69	0,40	0,55	0,34	-38,6%
SMTC, CAF, Autres organismes	2,89	2,23	2,32	2,21	-4,7%
<b>TOTAL subventions reçues</b>	<b>7,19</b>	<b>6,19</b>	<b>6,14</b>	<b>6,58</b>	<b>7,2%</b>

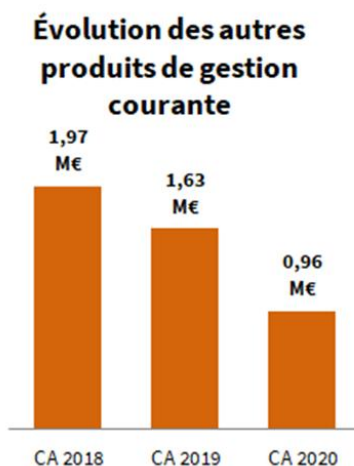
Ces recettes de fonctionnement sont en augmentation 0,44 M€ par rapport à 2019. Cette progression reflète toutefois des variations fortes en fonction des financeurs. Ainsi, les aides de l'Etat progressent de 0,72 M€ d'une année sur l'autre. Cette augmentation s'explique notamment par l'enregistrement en 2020 d'une recette nouvelle de 0,49 M€ correspondant au remboursement du forfait versé aux écoles maternelles privées suite à l'obligation de scolarisation des enfants dès 3 ans, compensée par une dépenses du même montant, et une augmentation des subventions encaissées par la Direction de la Santé et de la Protection de l'Environnement dont 0,1 M€ de la Mission interministérielle de lutte contre les trafics et les conduites addictives (Mildéca) dans le cadre de la réduction des risques.

Les recettes de l'Union Européenne concernent essentiellement l'opération City-Zen qui s'achèvera prochainement, ce qui explique la baisse de recettes de 0,21M€ entre les deux exercices. Rappelons que ces recettes perçues étaient reversées aux différents bailleurs sociaux de la Ville dans le cadre de la rénovation énergétique de logements.

### Une baisse des autres produits de gestion courante :

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

La diminution constatée entre 2019 et 2020 est essentiellement liée à la réimputation à partir de 2020 des recettes de fourrière au chapitre 70 et non plus au chapitre 75 (cf. note méthodologique) ainsi qu'au remboursement de taxes foncières par la Métropole intervenu en 2019 pour un montant de 0,17M€.



## Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution 2019-2020
Produits de participations (Dividendes)	1,54	1,63	0,00	-100,0%
Dédits et pénalités reçus	0,00	0,06	0,01	-77,9%
Libéralités reçues	0,49	0,17	0,17	0,0%
Recouvrement créances admises en non valeur	0,02	0,02	0,01	-70,4%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,02	1,95	0,21	-89,4%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,20	0,03	0,02	-36,2%
Produits exceptionnels divers	0,65	0,97	0,25	-73,6%
<b>Recettes exceptionnelles hors provisions et hors cessions</b>	<b>1,37</b>	<b>3,20</b>	<b>0,67</b>	<b>-79,0%</b>
Cessions	35,11	2,63	5,91	124,4%
<b>Recettes exceptionnelles avec cessions</b>	<b>36,48</b>	<b>5,84</b>	<b>6,58</b>	<b>12,8%</b>
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	<b>3,00</b>	<b>0,19</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,0%</b>

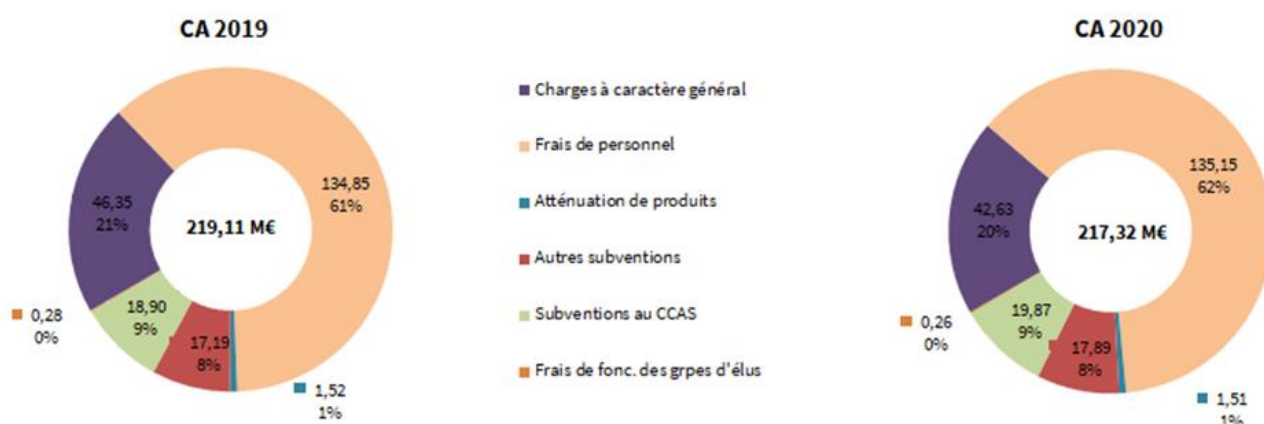
Aucun versement de dividende n'a été enregistré en 2020 en raison du contexte sanitaire.

Les recettes exceptionnelles hors provisions et cessions diminuent de 2,5 M€ d'une année sur l'autre en raison notamment de la constatation exceptionnelle en 2019 de l'excédent de la ZAC Vigny-Musset pour 1,94 M€ et de la recette de 0,75M€ encaissée en 2019 suite au contentieux de la piscine des Dauphins.

En 2020, les recettes de cessions foncières ont représenté 5,91 M€. A titre d'illustration, citons la cession de 10 appartements de la résidence Résidrac à ACTIS pour 1,18 M€, l'ancien foyer Notre-Dame sis 8 rue Pierre Duclot à Grenoble Habitat pour 0,77 M€, les parkings du Forum à la Métropole pour 0,32M€, la cession des appartements du centre ancien et du quartier Hoche à ACTIS pour 0,83M€, le terrain situé à Montbonnot faisant partie du legs de Mme Lucie PELLAT pour 0,35M€ (montant reversé au CCAS puisque le legs devait être utilisé pour les personnes âgées) ou encore le terrain Espagnac pour 0,27M€. Le reste des cessions est constitué de ventes d'appartements divers.

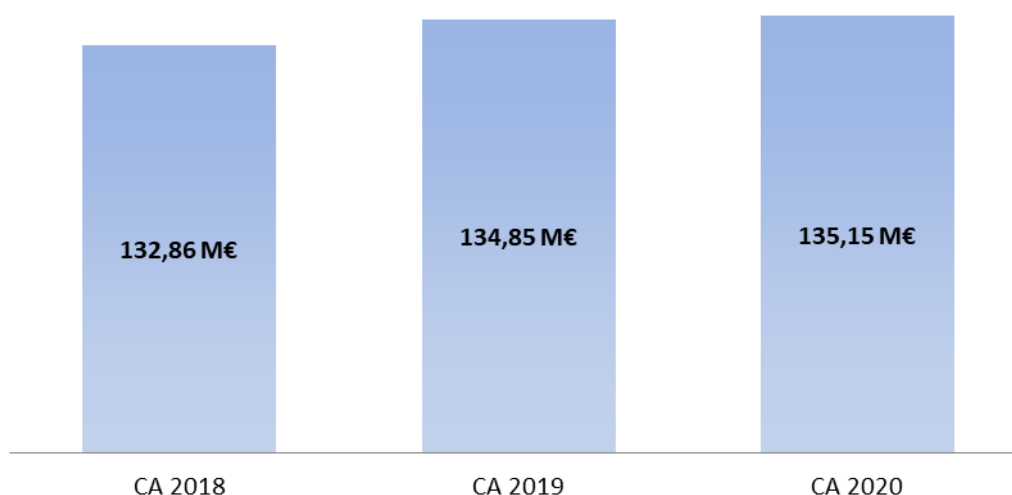
Enfin, aucune reprise de provisions n'a été constatée en 2020 contrairement en 2019 où 190K€ avait été encaissés suite aux clôtures des contentieux Palais des sports (0,1M€) et Rouast (0,09M€).

## Une diminution des dépenses de gestion courante



Globalement, les dépenses de gestion courante diminuent de -1,78 M€. Cette baisse globale est essentiellement liée à la crise sanitaire et est très contrastée selon la nature des dépenses. On constate en effet une forte diminution de 3,72 M€ des charges générales, une très faible évolution des charges de personnel de 0,3 M€ mais une progression de 0,97 M€ de la subvention au CCAS et de 0,7 M€ des autres subventions.

## Une stabilité des dépenses de personnel



En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2019/CA 2020
<b>Crédits pour personnel permanent</b>	<b>110,31</b>	<b>111,08</b>	<b>111,43</b>	<b>0,32 %</b>
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,44	0,45	0,48	7,22 %
Renforts et remplaçants + autres	14,24	15,20	15,04	-1,02 %
<i>Emplois Financés</i>	<i>0,48</i>	<i>0,51</i>	<i>0,62</i>	<i>21,38 %</i>
<b>Total crédits personnel non permanent</b>	<b>14,72</b>	<b>15,71</b>	<b>15,66</b>	<b>-0,30 %</b>
Autres dépenses de personnel	2,39	2,38	2,59	8,92 %
Services communs VdG	5,00	5,24	4,99	-4,86 %
<b>Total chapitre 012 Budget Principal</b>	<b>132,86</b>	<b>134,85</b>	<b>135,15</b>	<b>0,22 %</b>
Services communs prélevés sur AC	1,24			
<b>Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs</b>	<b>134,10</b>	<b>134,85</b>	<b>135,15</b>	<b>0,22 %</b>
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,28	2,38	2,08	-12,35 %
Budget Annexe Self Clémenceau	0,55	0,58	0,60	2,41 %
<b>Total chapitre 012 consolidé</b>	<b>136,93</b>	<b>137,81</b>	<b>137,83</b>	<b>0,01 %</b>

NB : Les dépenses relatives aux services communs en 2020 sont les dépenses nettes, à savoir la masse salariale, les charges de structure diminuées des recettes afférentes. Les années 2018 et 2019 ont été recalculées selon cette méthode, ce qui explique que les chiffres diffèrent légèrement par rapport à ceux indiqués dans les rapports des comptes administratifs précédents.

Les dépenses de personnel du budget principal ont été très stables en 2020 par rapport à 2019, augmentant seulement de 0,22 % entre les deux exercices en passant de 134,85 M€ en 2019 à 135,15 M€ en 2020, soit une très faible hausse de 0,3M€. L'année 2020 a été atypique compte-tenu de la crise sanitaire. Les dépenses liées à l'événementiel ont diminué ainsi que le recours aux renforts et remplaçants du fait de la fermeture des équipements pendant les périodes de confinement. On peut estimer à 1,6M€ les moindres dépenses sur la masse salariale par rapport à l'année précédente. Néanmoins, pendant cette période, la Ville a maintenu les rémunérations des agents vacataires et horaires et a été impactée par les dépenses suivantes :

- glissement vieillesse technicité : 0,86 M€
- poursuite de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour un montant de 0,43 M€
- poursuite de la réforme Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour un montant de 0,27 M€
- versement de la prime Covid pour les agents en présentiel pendant le confinement : 0,34 M€

Cette hausse des dépenses a été en partie compensée par un effet noria sur les nouveaux recrutements : une centaine de départs en retraite a été constatée en 2020.

Les dépenses de masse salariale liées au fonctionnement des services communs avec la Métropole se sont quant à elles élevées à 5M€ en 2020 contre 5,24M€, soit une baisse de 0,25M€ par rapport à 2019 liée notamment à la diminution de la clé de répartition du service impression numérique avec l'entrée du CCAS dans le service commun.



En matière de politique de ressources humaines, les principales orientations concernent la poursuite des mesures visant à diminuer la précarité des agents de la Direction Éducation Jeunesse et à améliorer leurs conditions d'emploi avec pour objectif la signature d'un nouveau protocole avec les organisations syndicales avant la rentrée scolaire 2021.

Suite à la parution d'un décret, l'indemnité kilométrique vélo versée jusqu'à présent à titre expérimental, va être remplacée par le forfait mobilité durable à compter de 2021 avec la prise en charge, au-delà du vélo, du covoiturage.

Enfin, le travail sur Claudel s'est poursuivi tout au long de l'année pour aboutir au déménagement de plusieurs services de la Ville et du CCAS regroupant environ 500 agents à compter du 26 avril 2021.

Effectifs de la collectivité au 31/12 (agents sur emploi permanent) :

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015	2 517,4	60,5	2 577,9
2016	2 582,7	60,4	2 643,1
2017	2 543,5	60,4	2 603,9
2018	2 520,9	60,6	2 581,5
2019	2 521,7	60,6	2 582,3
<b>2020</b>	<b>2 525,4</b>	<b>51,1</b>	<b>2 576,5</b>

## Un soutien accru à la vie associative et au CCAS

En 2019, la Ville de Grenoble avait déjà consacré plus de 36 M€ au soutien direct des associations et partenaires dans leur fonctionnement. Ces acteurs locaux participent à la qualité de vie et favorisent le lien social sur le territoire. En 2020, la Ville, ayant pris toute la mesure de l'impact de la crise sanitaire sur le tissu associatif et sur le CCAS, principal acteur en matière de solidarité, a augmenté les subventions, qui passent de 36,09 M€ à 37,77 M€ en 2020.

Les subventions aux associations ont progressé de 0,23 M€ dont 0,19M€ au titre du fonds de soutien spécifique pluriannuel mis en place en raison de la crise sanitaire.

Les locaux mis à disposition des associations, qui représentent une valeur totale de 6,8 M€ (loyers, fluides, ...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Total chapitre 65</b>	<b>36,21</b>	<b>36,09</b>	<b>37,77</b>
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	15,59	15,21	15,44
Autres dépenses	1,76	1,98	2,49
Subvention CCAS	18,86	18,90	19,83

### Une hausse de la subvention au CCAS :

Afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire, un soutien exceptionnel au CCAS a été accordé à hauteur de 0,9 M€.

En effet, l'impact de la crise sanitaire pour le CCAS est de 1,9M€. Ceci s'explique par :

- Des surcoûts ou des pertes de recettes pour – 3,2M€

Des pertes de recettes dans les crèches, les centres de jours et les EHPAD ont été constatées à hauteur de 1,9M€ ainsi que des dépenses supplémentaires pour 1,3 M€ liées essentiellement à la masse salariale (0,8M€) et à des dépenses d'exploitation telles que l'achat d'équipements de protection individuelle, de gardiennage pour 0,5M€.

- Des économies générées et des recettes obtenues par la crise : + 1,3M€

Ces effets défavorables sont en partie compensés par des moindres dépenses de l'ordre de 0,3M€ (0,1M€ sur la masse salariale de la petite enfance notamment et 0,2M€ sur des dépenses d'exploitation telles que les dépenses dans les équipements fermés pendant le confinement, les formations...) et par des recettes supplémentaires de 1M€ liées au surcroît d'activité de la restauration à domicile et les dotations de l'ARS pour la prime COVID versée au personnel soignant.

Par ailleurs, le CCAS a mis en œuvre d'autres actions non liées à la crise pour limiter les impacts de la crise sanitaire permettant de réduire l'impact de 0,55M€.

### Une hausse des subventions aux associations et structures de droit privé et public :



Les subventions enregistrent une progression, passant de 15,21 M€ à 15,44 M€, soit une hausse de 0,23M€.

Cette hausse s'explique notamment par le versement du forfait aux écoles maternelles privées suite à la scolarisation des enfants à partir de 3 ans (0,49M€) et de la mise en œuvre du fonds de soutien

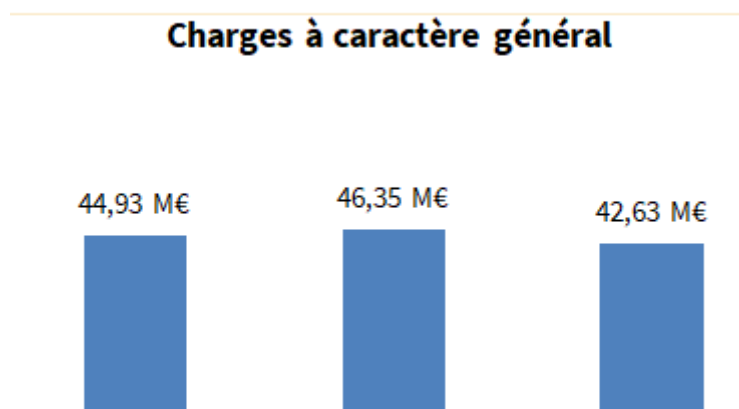
pluriannuel dans le cadre de la crise sanitaire à hauteur de 0,19M€ (dont 0,07M€ pour les acteurs culturels). Ces hausses ont été amoindries notamment par la baisse de 0,29M€ des subventions versées aux bailleurs dans le cadre de l'opération City-Zen qui sera clôturée prochainement.

#### Autres transferts :

Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parc naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriel et commercial, ainsi que des indemnités des élus.

Elles sont en progression de 0,51 M€ du fait notamment du versement de l'aide alimentaire d'urgence pour 0,3M€ et du reversement des recettes du Fonds d'intervention pour les personnes handicapées (FIPH) à la Métropole pour 0,16M€ et au CCAS pour 0,05M€, la Ville étant collectivité chef de file pour la période triennale 2020-2022.

## Une baisse des charges à caractère général



Les charges à caractère général diminuent de -3,72 M€, soit -8,02% entre 2019 et 2020. Cette diminution inédite est très directement liée à la crise sanitaire, qui a conduit à une progression de certaines dépenses, mais parallèlement à la suppression ou diminution de nombreuses autres.

Les principales évolutions sont détaillées ci-après :

- Les fluides diminuent de -0,8 M€ en raison des fermetures d'équipement intervenues dans le courant de l'année
- Les dépenses d'entretien et de maintenance diminuent de -1,08M€, les entreprises n'ayant pu intervenir pendant la première période de confinement
- Par contre, les dépenses de fournitures progressent de 1,26 M€, dont 0,9 M€ pour les achats de masques et de produits d'hygiène. Pour rappel, l'Etat a participé à l'achat des masques pour les citoyens à hauteur de 0,09 M€.
- Les dépenses de locations de biens mobiliers diminuent quant à elles de 0,65 M€, essentiellement sur le service évènementiel qui n'a pas pu organiser les manifestations sous leur format habituel, notamment le Marché de Noël entraînant à lui seul une diminution de 0,2 M€ de ce poste de dépenses.
- Les dépenses de publications, publicité et relations publiques diminuent de 0,39 M€ du fait de la limitation ou de la modification de certains évènements

- Enfin, les autres dépenses diminuent de -1,46 M€, dont -0,49 M€ sur les frais de gardiennage, -0,36 M€ sur les prestations refacturables compte-tenu de l'annulation de certaines animations, -0,33 M€ sur les transports collectifs, et enfin -0,40 M€ sur les remboursements de frais aux budgets annexes.

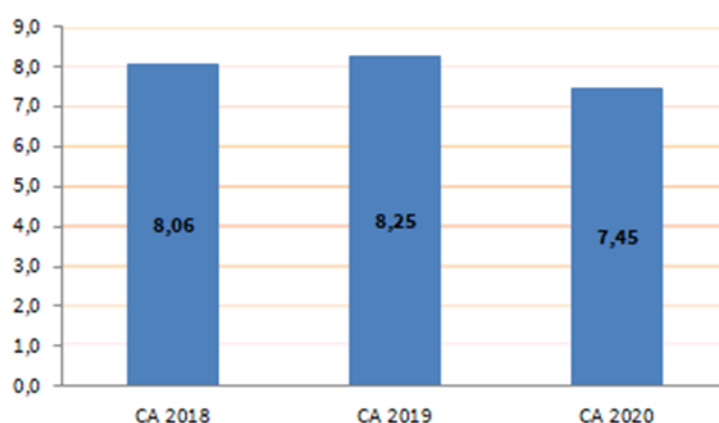
### Focus sur la ventilation par charges à caractère général :



### Dépenses liées aux fluides :

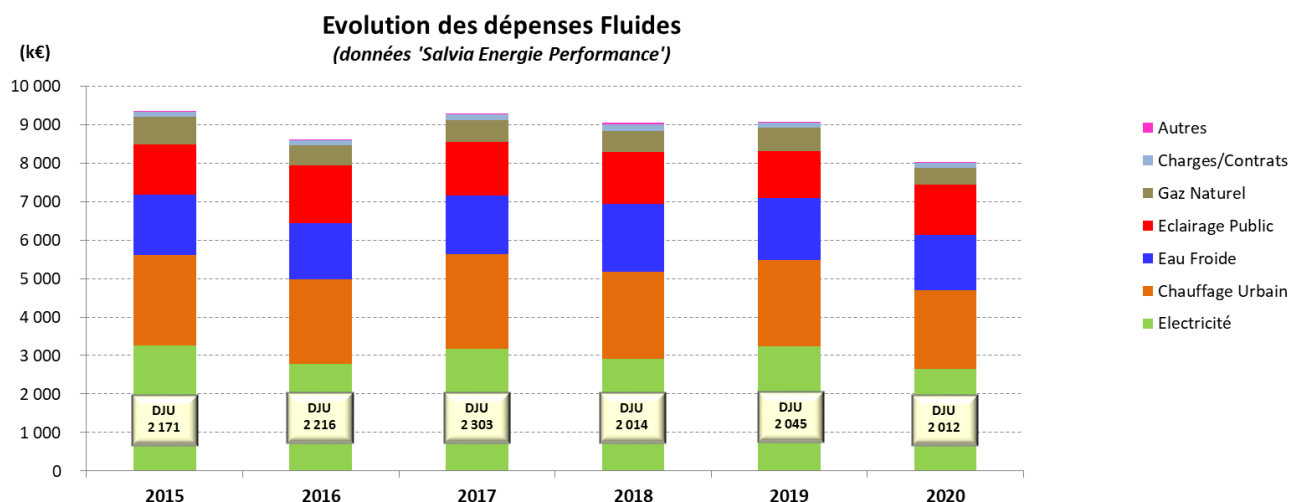
Le poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'espace public) continue à représenter 18% des charges à caractère général malgré sa diminution de -0,8 M€ par rapport au CA 2019.

### Évolution des dépenses de fluides (M€)



L'effet cumulé des efforts réalisés depuis plusieurs années permet une diminution tangible des consommations et, donc une stabilisation des dépenses sur la durée, malgré les hausses tarifaires récurrentes constatées (voir graphique ci-dessous).

L'année 2020 se distingue par une très nette baisse des dépenses d'électricité, de chauffage, de gaz et d'eau (confinement et restriction d'usage des bâtiments municipaux).



Les consommations suivent la même tendance avec un total de 53 598 MWh consommés en 2020 contre 61 500 MWh en 2019 (-13%).

Le contexte de pandémie aura particulièrement joué sur le niveau des consommations :

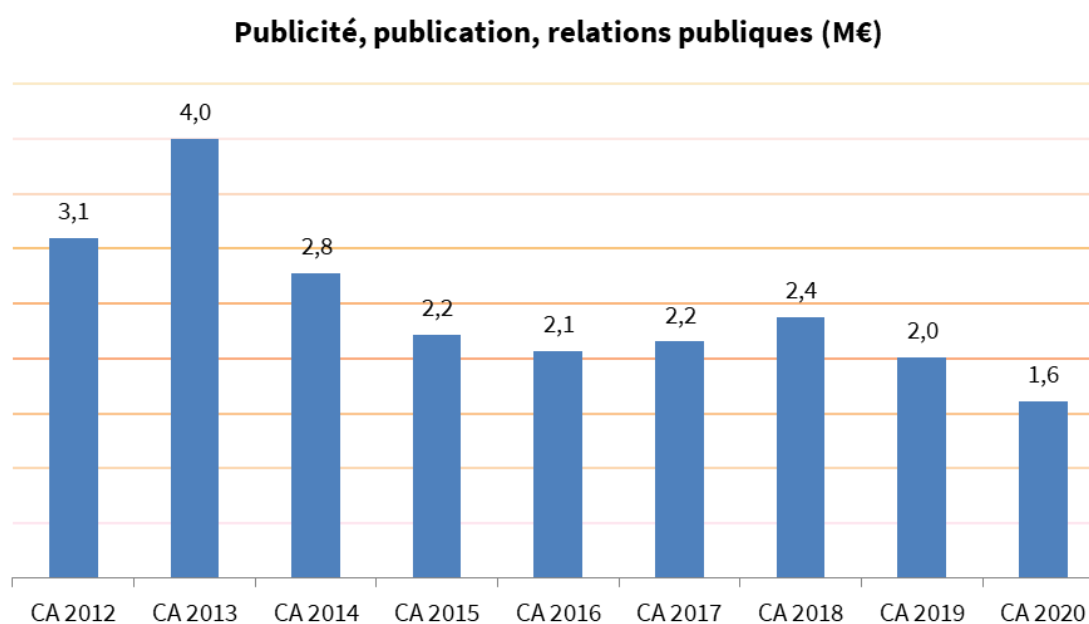
- d'électricité (-19% par rapport à 2019)
- de chauffage urbain (-13% par rapport à 2019) et de gaz naturel (-16% par rapport à 2019)

La même tendance est à constater pour l'eau potable avec une consommation constatée de 656 000 m<sup>3</sup> en 2020 contre 721 000 en 2019 (-9%).

Ces niveaux de consommation constatés viennent donc amplifier la tendance à la baisse de l'ensemble des consommations de fluides du patrimoine soulignée ces dernières années.

L'analyse et l'interprétation des résultats obtenus restent toutefois très difficiles et circonstanciés du fait de la pandémie COVID-19 et de ses conséquences sur l'utilisation des équipements publics.

#### Dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques :



Les dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques ont nettement diminué depuis 2014. Le niveau exceptionnellement bas constaté en 2020 est pour partie lié aux impacts de la crise sanitaire, qui a notamment limité les réceptions et les cérémonies, bien que des dépenses de communication aient été faites pour faire face à la crise.

## Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Elles sont en légère diminution en 2020, s'élevant à 1,77 M€ en 2020 contre 1,80 M€ en 2019.

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,47 M€, à nouveau en baisse de 0,02 M€ par rapport au CA 2019. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, les évolutions de structures des collectivités entraînent de légères modulations dans les évolutions constatées sur chaque territoire.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,26 M€, en diminution de 0,02 M€ par rapport au CA 2019, en raison de la crise sanitaire et des élections municipales intervenues en milieu d'exercice.

## Charges financières, dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Charges financières	7,11	6,83	5,96
Charges exceptionnelles	8,59	8,01	8,40
Dotations provisions semi budgétaires	0,49	0,40	0,40
<b>TOTAL</b>	<b>16,18</b>	<b>15,24</b>	<b>14,76</b>

Les charges financières brutes sont en diminution de -0,87 M€ notamment en raison de la diminution des intérêts, directement liée à l'évolution du stock de la dette et au faible montant d'emprunt nouveau encaissé en 2019, ainsi qu'au maintien en 2020 de taux de marché très bas.

Les charges financières intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la Ville de Grenoble envers la Métropole au titre de la compétence « voirie ». Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,24 M€ en 2020 et sont par ailleurs refacturés à la Métropole et enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif.

Ces montants intègrent également le remboursement à la Métropole de 0,09 M€ de charges d'intérêts liées à la régularisation de l'encours de dette du budget eau transféré à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/07/2019).

Les dépenses exceptionnelles 2020 d'un montant de 8,4M€ sont composées majoritairement des subventions versées aux budgets annexes pour un montant global de 7,65 M€ contre 6,39M€ en 2019. Les principales augmentations concernent le budget activités économiques (+1,17 M€) et le budget Régie Lumière (+ 0,33 M€). Le budget activités économiques a été lourdement impacté par la crise sanitaire (très peu de spectacles au Palais des Sports), et a également perdu des loyers en raison du départ de certains locataires, ce qui explique le besoin nettement supérieur de subvention exceptionnelle.

Quant aux provisions d'un montant de 0,4M€, elles concernent celle constituée dans le cadre du PAE Chatelet (0,2M€) et celle constituée pour le rachat des places de parking dans la ZAC Flaubert (0,2M€). Leur montant est inchangé par rapport à 2019.

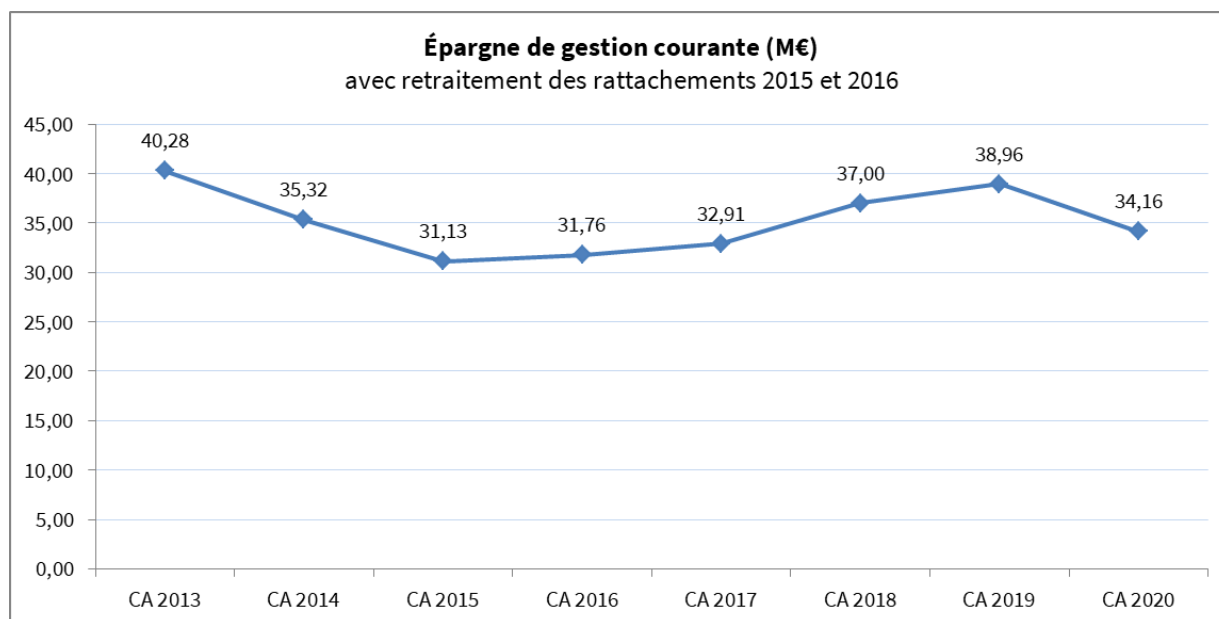
## 2. Épargnes





## Une baisse de l'épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de gestion courante (1)	252,55	257,62	250,89
Dépenses de gestion courante (2')	215,81	219,11	217,32
<b>Épargne de gestion courante (TIR non déduits) =1-2'</b>	<b>36,74</b>	<b>38,51</b>	<b>33,57</b>
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,25	-0,45	-0,60
<b>Épargne de gestion courante (3) = 1-2</b>	<b>37,00</b>	<b>38,96</b>	<b>34,16</b>



L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courant du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante.

L'épargne de gestion courante enregistre une très nette diminution de 4,8M€, passant de 38,96 M€ en 2019 à 34,16 M€ en 2020. En effet, comme énoncé ci-avant, les recettes de gestion courante, du fait de la crise sanitaire, ont diminué de -6,73 M€ alors que, compte-tenu des dépenses supplémentaires engendrées par la crise, les dépenses de gestion courante n'ont diminué que de -1,79 M€. La diminution de cette épargne de gestion courante est très légèrement compensée par l'augmentation de 0,15 M€ des travaux d'investissement en régie.

## Un fort recul de l'épargne brute et nette

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
<b>Épargne de gestion courante (1)</b>	<b>37,00</b>	<b>38,96</b>	<b>34,71</b>	<b>34,16</b>
Recettes exceptionnelles retraitées (2)	5,81	5,03	1,96	0,67
Dépenses exceptionnelles (3)	9,08	8,41	7,59	8,80
Frais financiers nets (après déduction dette récupérable) (4)	6,21	5,58	5,59	5,27
<b>Épargne brute (5=1+2-3-4)</b>	<b>27,51</b>	<b>29,99</b>	<b>23,49</b>	<b>20,77</b>
Remboursement du capital de la dette (après deduct° dette récup.)	22,26	20,95	22,17	21,58
<b>Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR</b>	<b>5,25</b>	<b>9,04</b>	<b>1,31</b>	<b>-0,82</b>

Pour mémoire, une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement.

Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée notamment à la compétence voirie, il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

L'épargne brute se dégrade fortement en 2020 pour deux raisons : la dégradation de l'épargne de gestion courante pour les raisons précédemment évoquées, et la forte diminution des recettes exceptionnelles. En effet, en 2019, la ville a encaissé l'excédent de la ZAC Vigny-Musset pour 1,94 M€, ainsi qu'1,63 M€ de dividendes, recettes que la Ville n'a pas retrouvées en 2020.

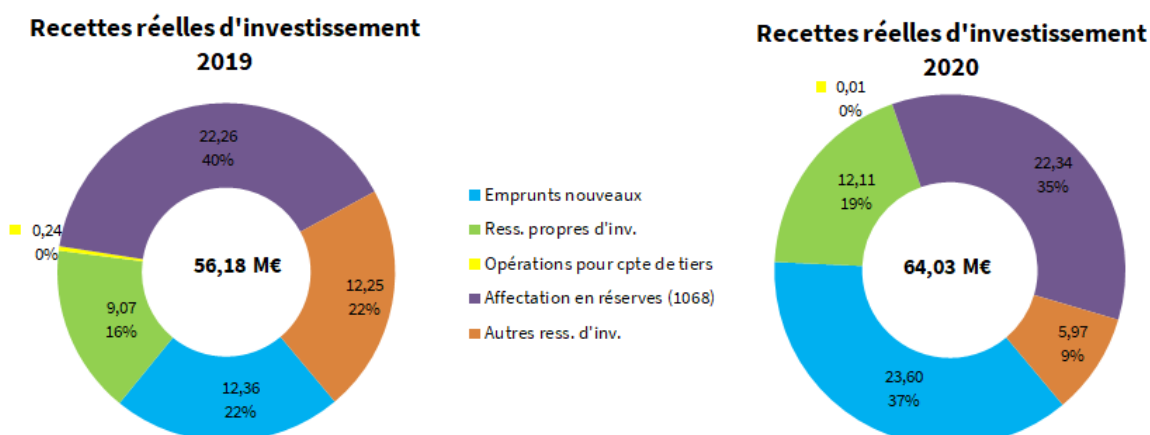
Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2020 est négative, s'établissant à -0,8 M€, en raison de la très forte dégradation de l'épargne brute, ainsi que de l'augmentation du montant du remboursement du capital de la dette, cette dernière étant liée au profil de la dette et à la dégressivité de la dette récupérable remboursée par la Métropole.

Cette épargne négative présente un caractère conjoncturel puisque très directement liée à la crise sanitaire. Compte-tenu des efforts de gestion réalisés par la collectivité depuis plusieurs années, un niveau positif devrait être retrouvé au terme de la crise actuelle.

# 3. Budget d'investissement

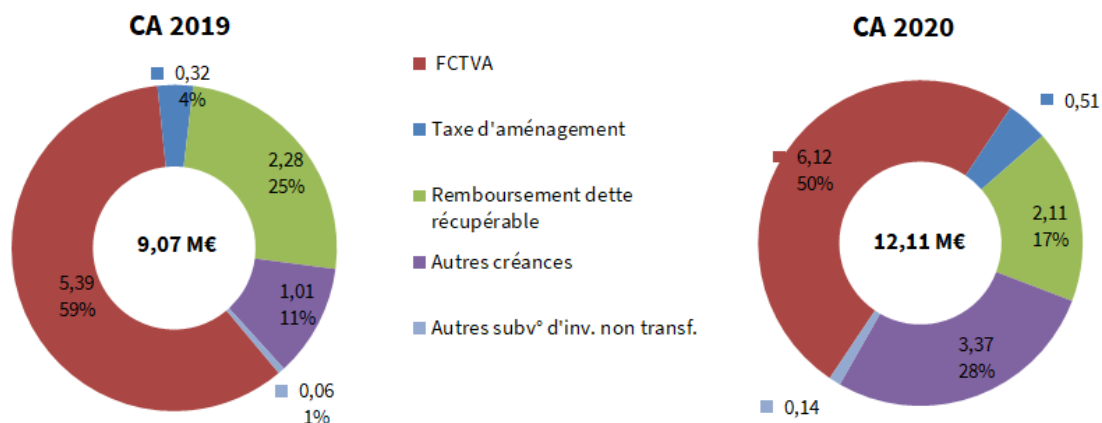


# Une hausse des recettes d'investissement



Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 7,85 M€, passant de 56,18 M€ en 2019 à 64,03 M€ en 2020. Ceci s'explique principalement par la hausse du recours à l'emprunt (+11,24 M€) et de la hausse des ressources propres (+3,04 M€). Cette baisse est atténuée par la baisse des autres ressources d'investissement (-6,28 M€).

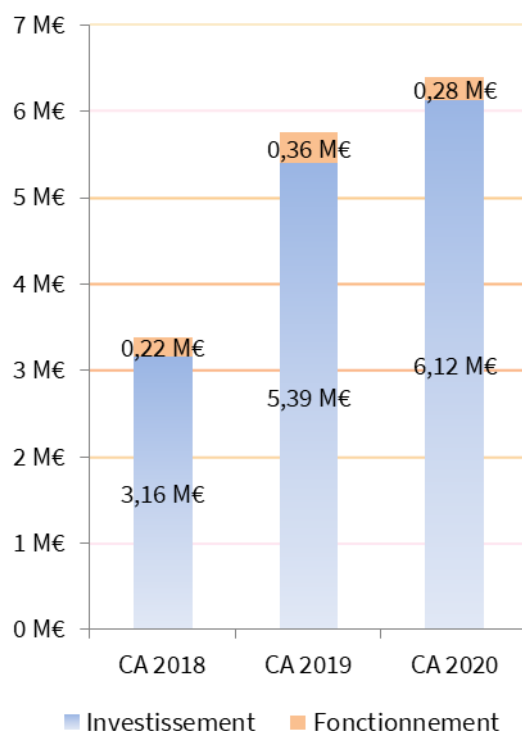
## Une hausse des ressources propres d'investissement



Les ressources propres s'élèvent à 12,11 M€ en 2020 contre 9,07 M€ en 2019, soit une hausse de 3,04 M€. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du FCTVA (+0,73 M€) et les autres créances (+2,36 M€). L'augmentation des autres créances s'explique notamment par la perception de 2,22 M€ de remboursements d'avances par la SPL SAGES pour la ZAC Flaubert et l'opération Washington Sud ainsi que par la hausse de recette de taxe d'aménagement de 0,19 M€ entre les deux exercices. A noter que la recette 2020 provient de la régularisation de la recette de taxe d'aménagement reversée par la Métropole pour la période 2015-2019 pour un montant de 0,51 M€.

Par ailleurs, la recette liée au remboursement du capital de la dette récupérable par la Métropole diminue, du fait de son amortissement dégressif.

## Une hausse du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'Etat à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2020 est en hausse de 0,73M€. Cela s'explique principalement par la perception en 2020 d'une régularisation de FCTVA au titres des exercices 2015 à 2019 à hauteur de 0,79 M€.

## Une hausse de l'emprunt

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Emprunts nouveaux	20,00	12,36	23,60

Le montant des emprunts nouveaux a augmenté de 11,24M€ en 2020, passant de 12,36 M€ en 2019 à 23,6M€ en 2020 du fait de la réduction de l'autofinancement lié à la crise sanitaire.

## Une baisse des autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées entre autre des subventions d'investissement, des constructions en cours et des opérations pour comptes de tiers. Elles sont en baisse de 6,28M€, passant de 12,25M€ à 5,97M€. Ceci s'explique principalement par la forte baisse des recettes liées aux constructions en cours car des remboursements d'avances sont intervenus en

2019 sur ce compte 238 par la SPL SAGES dans le cadre des ZAC Vigny-Musset (5,17M€) et Beauvert (2,65M€) alors que ces remboursements se sont effectués au compte 2764 en 2020 du fait du changement d'imputations comptables du versement des avances et sont comptabilisés dans les recettes propres comme énoncé précédemment. Cette diminution est atténuée par la hausse des subventions d'équipement de 2,1M€, passant de 3,83M€ en 2019 à 5,93M€ en 2020.

#### Subventions d'investissements :

Financier	CA 2018		CA 2019		CA 2020	
	M€	%	M€	%	M€	%
<b>INVESTISSEMENT</b>						
État	2,03	32,3%	1,85	48,1%	1,86	20,9%
Région	1,11	17,6%	0,17	4,5%	0,17	1,9%
Département	1,53	24,4%	0,65	16,9%	1,58	17,7%
Métropole	1,19	19,0%	0,49	12,7%	0,32	3,6%
Union Européenne	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,57	6,4%
Autres organismes	0,42	6,7%	0,69	17,8%	1,29	14,5%
<b>TOTAL</b>	<b>6,27</b>	<b>100%</b>	<b>3,85</b>	<b>100%</b>	<b>5,79</b>	<b>65%</b>

Les subventions d'investissement passent de 3,85 M€ en 2019 à 5,79 M€ au CA 2020 (+1,94 M€). Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre.

La Ville a perçu en 2020 les subventions d'investissement suivantes :

- Etat : 1 M€ ont été perçus dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre des projets Claudel (0,41 M€), de la réhabilitation du théâtre Prémol (0,13 M€), de la réhabilitation du centre sportif Jean-Philippe MOTTE (0,12 M€), du renouvellement de la flotte de véhicules pour des véhicules moins polluants (0,09M€) et de la réhabilitation du hall de la bibliothèque d'étude et du patrimoine (0,09 M€) notamment ; la Ville a également perçu 0,14 M€ dans le cadre du projet de bibliothèque numérique de référence et de la numothèque ; 0,53 M€ ont été perçus au titre de l'aide de l'Etat au financement des travaux dans plusieurs bibliothèques.
- Région : 0,17M€ ont été perçus en 2020 principalement dans le cadre des travaux de réhabilitation du Centre sportif Jean-Philippe MOTTE (0,05 M€) et de la Halle Clémenceau (0,11 M€)
- Département : 1,58 M€ ont été perçus en 2020 principalement dans le cadre de la dotation territoriale pour les projets de réhabilitation du Centre sportif Jean-Philippe MOTTE (0,43 M€), des travaux de construction de l'école Marianne COHN (0,55 M€), de la réhabilitation du théâtre Prémol (0,14 M€) et des travaux de dédoublement des classes (0,21 M€)
- Métropole : les subventions perçues en 2020 concernent l'achat de nouvelles poubelles de tri (0,12 M€), le financement des travaux de relocalisation du Fournil (0,08 M€) et le financement d'opérations sur les copropriétés du quartier Villeneuve dans le cadre du projet de renouvellement urbain (0,06, M€)
- Union Européenne : la Ville a perçu en 2020 0,57 M€ de recettes de subventions FEDER dans le cadre des opérations de rénovation thermique des écoles Elisée Chatin et Painlevé
- Autres organismes : la Ville a perçu en 2020 1 M€ de participation du CCAS aux travaux du bâtiment Claudel ainsi que différentes recettes de participations des entreprises au programme d'aménagement d'ensemble dans les quartiers Blanche Monnier et Châtelet (0,2 M€)

Le niveau de subventions témoigne de la recherche active de recettes extérieures par la Ville pour financer ses investissements.

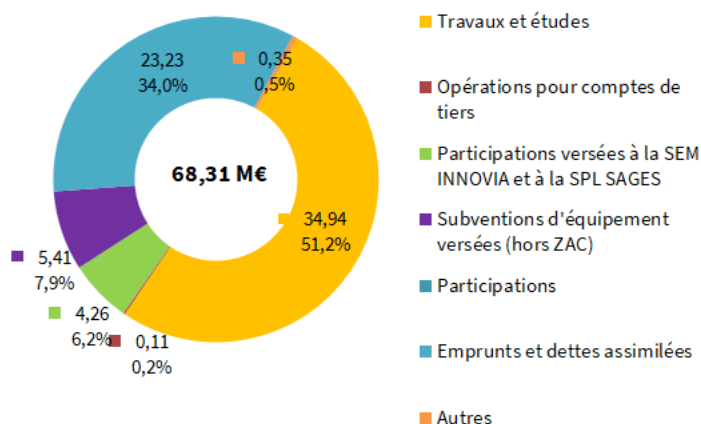
### Une baisse des opérations pour compte de tiers :

La Ville porte des opérations pour le compte de tiers. Le montant des recettes de ces opérations au CA 2020 est de 7,6K€ contre 240K€ en 2019. Il s'agit principalement de dépenses relatives aux travaux de péril chez des particuliers dans le cadre des actions relatives à l'hygiène, santé et salubrité.

## Une légère baisse des dépenses d'investissement

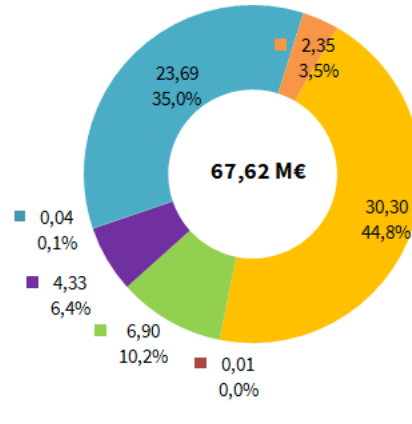
### Dépenses réelles d'investissement

CA 2019



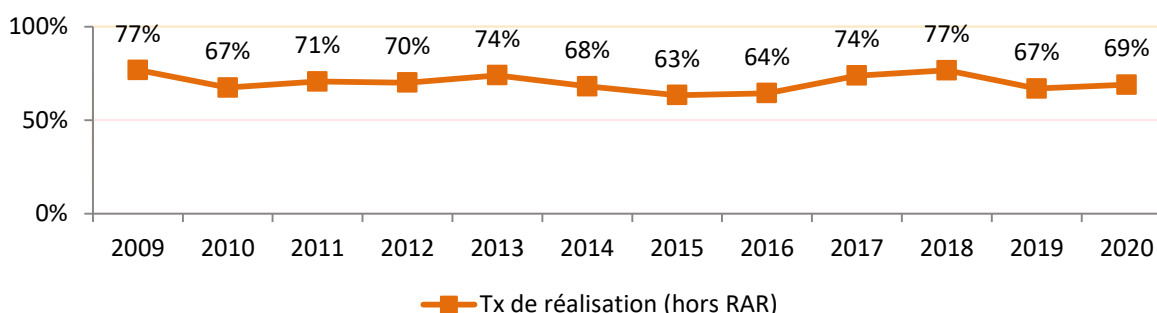
### Dépenses réelles d'investissement

CA 2020



Les dépenses réelles d'investissement 2020 sont de 67,62M€ en 2020 contre 68,31 M€, soit une baisse de 0,68M€ par rapport au CA 2019.

### Taux de réalisation des dépenses d'équipement au vu des crédits ouverts



Le taux de réalisation des dépenses d'équipement hors restes à réaliser s'est amélioré entre 2019 (67%) et 2020 (69%). Cette hausse s'explique d'une part par la diminution des dépenses d'équipement réalisées en 2020 et d'autre part par l'ajustement lors des décisions modificatives de 2020 des dépenses décalées ou non réalisées en 2020 du fait du contexte sanitaire.

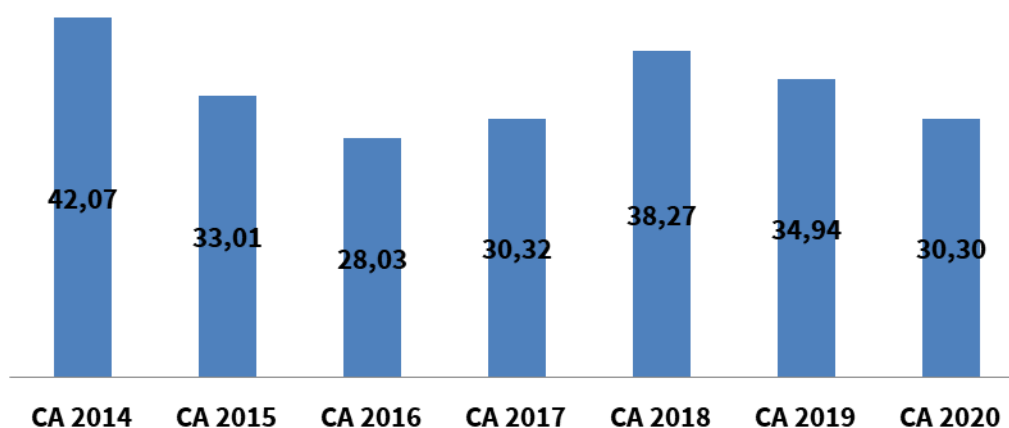
## Une diminution des acquisitions, travaux et études

Les acquisitions, travaux et études agrègent :

- Les frais d'études, d'acquisitions de logiciel ... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- Les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles ») dont 3,13 M€ concernent l'intégration dans le patrimoine de la Ville du Parc Flaubert
- Les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- Les opérations d'équipement créées dans le cadre des AP écoles et travaux des bâtiments culturels.

Les dépenses d'équipement diminuent de 4,64 M€ entre 2019 et 2020, notamment du fait du décalage sur 2021 de plusieurs opérations dont les travaux du bâtiment Camille Claudel et de construction de l'école Marianne COHN.

### Travaux et études (M€)



## Une baisse des subventions d'équipements hors ZAC

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement diminuent de 1,08 M€ entre 2019 et 2020.

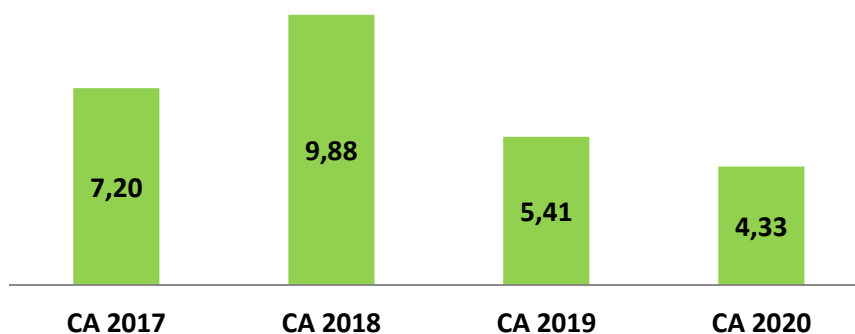
Cette diminution s'explique par le calendrier des appels de fonds des principaux destinataires de ces subventions (Métropole, bailleurs sociaux...) et de l'avancement des travaux concernés.

En 2020, les principales subventions d'équipements concernent le remboursement auprès de la Métropole des dépenses essentiellement liées à l'informatiques réalisées dans le cadre des services communs pour 1,2 M€ (à noter que ce montant est élevé et comprend la facturation des années 2019 et 2020), le versement à la Métropole de fonds de concours dans le cadre des travaux de la passerelle St Laurent notamment (0,25 M€) et des versements de subventions aux bailleurs sociaux ACTIS et Grenoble Habitat dont 0,28 M€ dans le cadre du projet de construction de l'EHPAD Flaubert.



En 2020, comme en 2019, l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole concerne la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (0,69 M€), les ouvrages d'art (0,21 M€), Alpexpo (0,20 M€) et la compétence emploi-insertion pour 6K€.

## Subventions d'équipement hors ZAC (M€)



### Principales réalisations 2020

Dans un contexte de crise sanitaire, la Ville a maintenu en 2020 un important programme d'investissement notamment en matière d'aménagement :

- La Ville a versé 4,48 M€ aux sociétés d'aménagement dans le cadre de la participation aux aménagements et équipements publics des ZAC Presqu'île, Flaubert, Abbaye et Vigny-Musset avec notamment l'intégration dans le patrimoine de la Ville du Parc Flaubert.
- 1,99 M€ ont été consacrés au développement d'espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants dont 0,62 M€ dans le cadre des fonds de concours versés à la Métropole pour les travaux de voirie et 0,30 M€ pour la plantation d'arbres.

La Ville a poursuivi en 2020 sa participation à la rénovation et à la construction de logements publics (4,81 M€) dont 3,28 M€ dans le cadre des opérations de ZAC et concessions d'aménagement et 0,5 M€ dans le cadre du projet de bâtiment à énergie autonome ABC sur la Presqu'île scientifique.

En matière d'éducation, l'année 2020 a été marquée par la poursuite du Plan écoles (6,25 M€), avec notamment :

- La poursuite des travaux d'extension de l'école Diderot dont la livraison devrait être réalisée à l'automne 2021
- La poursuite des travaux de construction de l'école Marianne Cohn (1,90 M€) livrée en avril 2021
- Le démarrage des travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Racine dont la livraison est prévue à l'été 2021
- Le maintien d'un programme de petits travaux sur l'ensemble des bâtiments scolaires pour 1,75 M€

L'année 2020 a été marquée par la poursuite du plan de rénovation des locaux de la Ville (4,40 M€) :

- Dont 2,72 M€ pour des travaux dans les équipements sportifs et culturels
- Dont 0,34 M€ au titre du relogement dans l'ancienne école Claude Bernard de l'association Le Fournil

- Dont 0,26 M€ dans le cadre des travaux d'isolation de l'école et du gymnase Vallier ainsi que de la requalification du parc Vallier-Catane

Par ailleurs, la Ville a poursuivi en 2020 ses travaux en vue de l'ouverture du nouveau centre communal Camille Claudel : 2,23 M€ de dépenses ont été consacrées à ces travaux avec une participation du CCAS notamment à hauteur de 1 M€.

Une enveloppe de 2,88 M€ a été consacrée en 2020 à l'amélioration des conditions de travail des agents (2,88 M€) ainsi qu'à l'égalité et à la sobriété numérique (2,52 M€) dont 0,42 M€ ont concerné les travaux de transformation du centre technique de Balzac en un site technique unique.

Projets d'investissement	Dépense	Recette	Net investi par la Ville
<b>Participation aux équipements public des Zones d'aménagement</b>	<b>6 830K€</b>	<b>-2 354K€</b>	<b>4 477K€</b>
dont ZAC Presqu'île	2 448K€		2 448K€
dont ZAC Flaubert	4 186K€	-2 000K€	2 186K€
dont ZAC Abbaye	119K€		119K€
dont ZAC Vigny Musset	62K€		62K€
<b>Un plan "écoles" toujours ambitieux</b>	<b>7 833K€</b>	<b>-1 584K€</b>	<b>6 249K€</b>
dont extension de l'école Diderot	2 170K€	-43K€	2 127K€
dont construction de l'école Marianne Cohn	2 447K€	-552K€	1 895K€
dont grand programme de petits travaux	1 745K€		1 745K€
dont extension de l'école élémentaire J Racine	496K€	-143K€	353K€
dont réhabilitation de l'école Florence Arthaud	237K€		237K€
<b>Un plan progressif de renovation des locaux de la ville</b>	<b>6 253K€</b>	<b>-1 855K€</b>	<b>4 398K€</b>
dont maintenance des équipements sportifs	1 395K€		1 395K€
dont maintenance des équipements culturels	2 040K€	-720K€	1 320K€
dont relogement de l'association Le Fournil	419K€	-75K€	344K€
dont isolation de l'école et du gymnase Vallier, requalification du parc Vallier-Catane	269K€	-9K€	260K€
dont maintenance des locaux associatif	155K€		155K€
dont renovation du gymnase de La Rampe	27K€		27K€
<b>Conditions de travail des agents</b>	<b>2 936K€</b>	<b>-52K€</b>	<b>2 884K€</b>
dont transformation du centre technique de Balzac	417K€		417K€
dont achat locaux pour relocalisation propreté urbaine sur Mistral	139K€		139K€
<b>Egalité et sobriété numérique</b>	<b>2 669K€</b>	<b>-153K€</b>	<b>2 515K€</b>
<b>Gestion dynamique du patrimoine immobilier de la ville</b>	<b>2 345K€</b>	<b>-63K€</b>	<b>2 283K€</b>
dont versement au CCAS du produit de la Vente du Batiment L Pellat	347K€		347K€
<b>Investissement de santé publique</b>	<b>2 372K€</b>	<b>-212K€</b>	<b>2 160K€</b>
dont renouvellement de la flotte de véhicules	2 253K€	-212K€	2 041K€
dont travaux centre de santé des Géants	71K€		71K€
<b>Espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants</b>	<b>2 133K€</b>	<b>-146K€</b>	<b>1 987K€</b>
dont Fonds de concours Métro pour les travaux de voirie	623K€		623K€
dont plantation d'arbres	303K€		303K€
dont aménagement des cimetières	238K€		238K€
dont aménagement de l'Esplanade	181K€		181K€
dont ferme urbaine	92K€		92K€
<b>Investissements de proximité</b>	<b>1 828K€</b>	<b>-172K€</b>	<b>1 655K€</b>
dont petits aménagements de secteurs	1 756K€	-2K€	1 754K€
<b>Participation à la rénovation et à la construction de logement public</b>	<b>4 812K€</b>		<b>4 812K€</b>
dont contribution à la construction de logement social ZAC Presqu'île	1 561K€		1 561K€
dont contribution à la construction de logement social ZAC Flaubert	645K€		645K€
dont contribution à la construction de logement social à Châtelet	600K€		600K€
dont contribution à la construction de logement social ZAC Bouchayer Viallet	250K€		250K€
dont contribution à la construction de logement social à Washington Sud	222K€		222K€
dont aide aux bailleurs	580K€		580K€
dont participation au projet de bâtiment "ABC"	500K€		500K€
<b>Quartier Malherbe: ouverture du nouveau centre communal Camille Claudel</b>	<b>2 239K€</b>	<b>-1 456K€</b>	<b>782K€</b>
<b>Travaux sur patrimoine architectural</b>	<b>226K€</b>	<b>-78K€</b>	<b>148K€</b>
<b>L'ANRU, levier pour construire une ville parc solidaire et citoyenne</b>	<b>93K€</b>		<b>93K€</b>
<b>Autres</b>	<b>166K€</b>	<b>-74K€</b>	<b>91K€</b>
<b>Net investi par la Ville</b>	<b>42 734K€</b>	<b>-8 200K€</b>	<b>34 534K€</b>

## Une hausse des participations

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26 « participations et créances rattachées ». 0,04M€ ont été dépensés pour entrer au capital de la SPL Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC). Aucune participation n'avait été versée en 2019.

## Une diminution des opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont de 7,6K en 2020 pour des travaux de péril effectués pour le compte de particuliers.

## Une hausse des autres dépenses d'investissement

Cette rubrique de 2,35 M€ comporte :

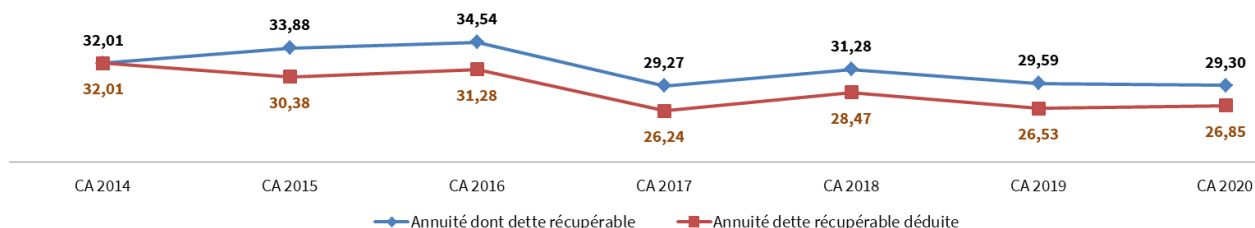
- 1,54 M€ d'écritures de cession à paiement différé des baux situés dans les quartiers Hoche et du centre ancien
- 0,5 M€ versés à Grenoble Habitat dans le cadre de la participation au projet de construction du bâtiment « ABC » sur la ZAC Presqu'île
- l'achat à l'EPFL, étalé dans le temps du tènement Point P de la ZAC Flaubert pour un montant de 0,22 M€
- le reversement de taxe d'aménagement trop perçue pour 0,08 M€
- Et les dépôts et cautionnements versés pour 0,01 M€

## Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Intitulé de l'AP	Dernière année de l'AP	Mouvement	Montant des AP			Répartition des crédits de paiement (CP)		
			Dernier montant de l'AP voté	Révision 2020	Total voté 2020	CP réalisés <2020	CP réalisés en 2020	CP restant à réaliser
ANRU 2 Villeneuve	2026	Dépense	-	32 528 161	32 528 161	-	278 876	32 249 285
		Recette	-	7 726 814	7 726 814	-	-	7 726 814
		<b>Dépense nette</b>	-	<b>24 801 347</b>	<b>24 801 347</b>	-	<b>278 876</b>	<b>24 522 471</b>
ANRU 2 Mistral	2024	Dépense	-	3 063 636	3 063 636	-	195 563	2 868 073
		Recette	-	600 000	600 000	-	-	600 000
		<b>Dépense nette</b>	-	<b>2 463 636</b>	<b>2 463 636</b>	-	<b>195 563</b>	<b>2 268 073</b>
ANRU 1 Mistral - clôturée	2016	Dépense	9 785 296	- 46 915	9 738 381	9 738 381	-	-
ANRU 1 Jouhaux	2015	Dépense	4 100 744	- 846 942	3 253 802	3 253 802	-	-
Teisseire	2020	Dépense	11 107 056	-	11 107 056	11 087 056	-	20 000
		Recette	6 631 468	-	6 631 468	6 631 468	-	-
		<b>Dépense nette</b>	<b>4 475 588</b>	-	<b>4 475 588</b>	<b>4 455 588</b>	-	<b>20 000</b>
Modernisation de la flotte de véhicules de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2021	Dépense	700 000	99 400	799 400	-	618 273	181 127
		Recette	-	-	-	-	-	-
		<b>Dépense nette</b>	<b>700 000</b>	<b>99 400</b>	<b>799 400</b>	-	<b>618 273</b>	<b>181 127</b>
Restructuration et extension de la cuisine centrale - Budget annexe Cuisine centrale	2024	Dépense	4 700 000	667 400	5 367 400	-	-	5 367 400
		Recette	-	-	-	-	-	-
		<b>Dépense nette</b>	<b>4 700 000</b>	<b>667 400</b>	<b>5 367 400</b>	-	-	<b>5 367 400</b>
Plan Ecoles	2024	Dépense	65 090 255	- 197 323	64 892 932	30 655 931	7 534 799	26 702 202
		Recette	7 793 595	391 841	8 185 436	4 576 919	1 009 066	2 599 451
		<b>Dépense nette</b>	<b>57 296 660</b>	- <b>589 164</b>	<b>56 707 496</b>	<b>26 079 012</b>	<b>6 525 733</b>	<b>24 102 751</b>
Travaux bâtiments culturels	2022	Dépense	6 056 761	1 067 890	7 124 651	3 427 779	1 925 866	1 771 006
		Recette	2 235 732	- 473 165	1 762 567	599 486	608 606	554 475
		<b>Dépense nette</b>	<b>3 821 029</b>	<b>1 541 055</b>	<b>5 362 084</b>	<b>2 828 293</b>	<b>1 317 260</b>	<b>1 216 531</b>
Centre sportif JP Motte	2020	Dépense	5 068 949	80 000	5 148 949	4 816 660	135 653	196 636
		Recette	2 569 681	- 496 775	2 072 906	1 867 406	170 498	35 002
		<b>Dépense nette</b>	<b>2 499 268</b>	<b>576 775</b>	<b>3 076 043</b>	<b>2 949 254</b>	- <b>34 845</b>	<b>161 634</b>
Salle de musiques amplifiée - Budget annexe Locaux culturels - clôturée	2020	Dépense	10 170 355	- 1 656	10 168 699	10 168 700	-	-
		Recette	3 650 277	-	3 650 277	3 650 277	-	-
		<b>Dépense nette</b>	<b>6 520 078</b>	- <b>1 656</b>	<b>6 518 422</b>	<b>6 518 423</b>	-	-
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2021	Dépense	11 657 245	-	11 657 011	11 647 477	-	9 534
		Recette	1 247 905	-	1 247 905	1 247 905	-	-
		<b>Dépense nette</b>	<b>10 409 340</b>	-	<b>10 409 106</b>	<b>10 399 572</b>	-	<b>9 534</b>
Plan de renouvellement de la flotte véhicules	2024	Dépense	10 308 038	-	10 308 038	452 502	2 008 611	7 846 925
		Recette	506 376	-	506 376	168 792	170 848	166 736
		<b>Dépense nette</b>	<b>9 801 662</b>	-	<b>9 801 662</b>	<b>283 710</b>	<b>1 837 763</b>	<b>7 680 189</b>
Travaux d'aménagements de la place Victor Hugo	2023	Dépense	1 400 000	674 163	2 074 163	39 307	720	2 034 136
		Recette	-	-	-	-	-	-
		<b>Dépense nette</b>	<b>1 400 000</b>	<b>674 163</b>	<b>2 074 163</b>	<b>39 307</b>	<b>720</b>	<b>2 034 136</b>
ZAC Teisseire / JO - BP - clôturée	2018	Dépense	4 795 345	- 28 816	4 766 529	4 766 529	-	-
SPL OSER	2021	Dépense	7 215 293	250 000	7 465 293	7 045 291	298 495	121 507
		Recette	5 765 152	-	5 765 152	3 855 152	570 932	1 339 068
		<b>Dépense nette</b>	<b>1 450 141</b>	<b>250 000</b>	<b>1 700 141</b>	<b>3 190 139</b>	- <b>272 437</b>	- <b>1 217 561</b>

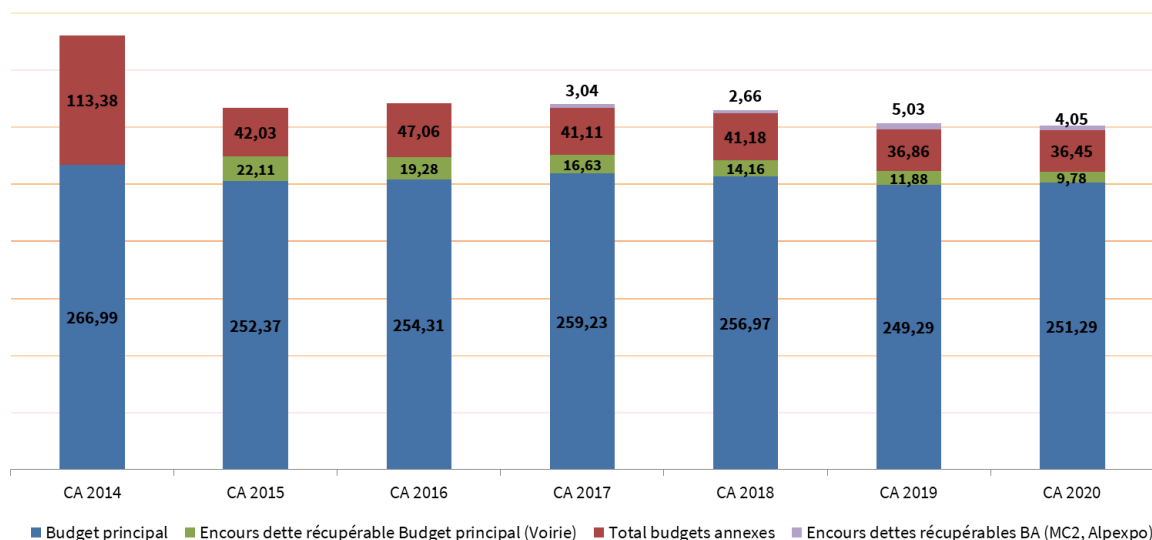
## Une stabilité du remboursement de la dette

Évolution de l'annuité (M€)



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement). L'annuité 2020, après déduction de la dette récupérable, augmente légèrement par rapport 2019 (0,32 M€) du fait de la dégressivité de la recette de dette récupérable et du profil de la dette.

Encours de la dette (M€)



L'encours tous budgets dette récupérable non déduite varie à la baisse de 1,48 M€ (-0,49%) passant de 303,06 M€ au CA 2019 à 301,58 M€ au CA 2020 :

- L'encours du budget principal diminue de 0,1 M€ (-0,04%) passant de 261,17 M€ au 31/12/2019 à 261,07 M€ au 31/12/2020.
- L'encours des budgets annexes diminue de 1,39 M€ (-3,30%) passant de 41,89 M€ au 31/12/2019 à 40,50 M€ au 31/12/2020.

L'encours tous budgets dette récupérable déduite<sup>1</sup> varie à la hausse de 1,59 M€ (+0,56%) passant de 286,15 M€ au CA 2019 à 287,74 M€ au CA 2020 :

- L'encours du budget principal augmente de 2 M€ (+0,8%) passant de 249,29 M€ au 31/12/2019 à 251,29 M€ au 31/12/2020.
- L'encours des budgets annexes diminue de 0,41 M€ (-1,12%) passant de 36,86 M€ au 31/12/2019 à 36,45 M€ au 31/12/2020

<sup>1</sup> à savoir la dette récupérable voirie sur le budget principal, les dettes récupérables Alpeexpo et locaux économiques sur le BA Activités Economiques, la dette récupérable MC2 sur le BA Locaux Culturels.

La variation de l'encours de dette à la hausse après déduction de la dette récupérable s'explique par la prise en compte dans l'amortissement 2020 de la recette de dette récupérable voirie en provenance de la Métropole pour 2,1 M€ qui vient réduire l'amortissement 2020 et donc augmenter l'encours au 31/12/2020.

		<u>Annuité de la dette</u>		
		En euros		
		CA 2018	CA 2019	CA 2020
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818, 16441 et 168751)	23 749 797	22 254 948	22 713 961
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie	-2 469 093	-2 284 998	-2 109 992
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000	980 000	980 000
Frais financiers	Intérêts	7 105 383	6 826 670	5 958 219
	Produits financiers	-558 760	-476 422	-355 609
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie et stationnement	-332 624	-766 246	-337 542
	<i>TOTAL avant déduction dette récupérable</i>	<i>31 276 419</i>	<i>29 585 196</i>	<i>29 296 570</i>
<b>TOTAL</b>		<b>28 474 702</b>	<b>26 533 953</b>	<b>26 849 036</b>

En 2020, la Ville a remboursé 21,58 M€ de capital déduction faite de la dette récupérable.

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

L'annuité 2020 tient également compte des régularisations d'encours de dette des budgets stationnement et eau transférés en 2015 à la Métropole. La délibération n°65-18360 08/07/2019 prévoit, du fait de ces régularisations, des reversements d'annuité entre la Ville et la Métropole à partir de 2019 et jusqu'en 2024. En 2020, les mouvements suivants ont été comptabilisés sur le budget principal :

- Au titre de la régularisation de l'encours du budget stationnement : la Ville a versé 0,02 M€ d'amortissement à la Métropole et a reçu 0,10 M€ d'intérêts.
- Au titre de la régularisation de l'encours du budget eau : la Ville a versé 0,09 M€ d'amortissement et 0,09 M€ d'intérêts à la Métropole.

# 4. Résultat de clôture





	CA 2020
<i>En millions d'euros</i>	<b>Réalisé</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	<b>14,54</b>
Reprise excédent de fonctionnement 2020	1,79
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>16,33</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	<b>7,95</b>
Reprise déficit d'investissement 2020	- 20,91
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>-12,96</b>
Solde restes à réaliser	- 2,93
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,44</b>

Ce tableau intègre les excédents antérieurs et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice. Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (reste à réaliser 2020 se reportant sur l'exercice 2021), et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 0,44 M€. Ce résultat de clôture sera repris au budget en Décision Modificative n°1.

# 5. ANNEXES



## ANNEXE 1 : Ratios réglementaires

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Moyenne de la strate 2019*
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 419	1 454	1 441	1 274
2	Produit des impositions directes / population	847	892	898	663
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 803	1 657	1 607	1 412
4	Dépenses d'équipement brut / population	237	221	192	306
5	Encours de la dette / population	1 660	1 624	1 625	1 093
5 <sup>bis</sup>	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 573	1 550	1 564	-
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	175	175	176	209
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,3%	57,5%	58,2%	58,1%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87,1%	96,5%	98,8%	93,7%
8 <sup>bis</sup>	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	86,3%	95,6%	98,0%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,2%	13,3%	12,0%	22,3%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	92,1%	98,0%	101,1%	79,7%
10 <sup>bis</sup>	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	87,3%	93,5%	97,3%	

\*DGCL, dernier exercice connu au 10 février 2021

- **Tous ratios :** La population utilisées est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3.
- **Ratio 4 :** Les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

## Données de référence

	CA 2020
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	232 081 563
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	144 257 895
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	258 161 249
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	30 905 879
Encours de dette	261 072 680
Encours de la dette hors dette récupérable	251 292 781
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 240 177
Dépenses de personnel (chapitre 012)	135 152 984
Amortissement du capital de la dette	23 693 961
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	21 583 969
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	596 308
Population (INSEE)	160 625

## ANNEXE 2 : Budgets annexes et régie Lumière

En millions d'euros	Activités économiques	Locaux culturels	Selfs	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
Recettes de gestion courantes	0,42	0,00	0,23	5,91	0,00	6,56	0,11
Dépenses de gestion courantes	0,95	0,10	0,82	6,03	0,00	7,91	2,10
Epargne de gestion courante (1)	-0,53	-0,10	-0,59	-0,12	0,00	-1,35	-1,99
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2,98	0,95	0,54	0,56	0,02	5,05	2,64
Charges exceptionnelles	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02	0,01
Résultat exceptionnel (2)	2,97	0,95	0,54	0,55	0,02	5,03	2,63
Frais financiers	0,39	0,21	0,00	0,08	0,00	0,68	0,11
<i>frais financiers dette récupérable</i>	-0,08	-0,05	0,00	0,00	0,00	-0,13	0,00
Remboursement Emprunts	1,78	1,04	0,00	0,31	0,00	3,12	0,36
<i>remboursement capital dette récupérable</i>	-0,41	-0,33	0,00	0,00	0,00	-0,73	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	1,68	0,87	0,00	0,38	0,00	2,93	0,47
Epargne Nette = 1+2-3	0,76	-0,02	-0,06	0,05	0,02	0,75	0,16
Epargne de gestion	2,44	0,85	-0,06	0,43	0,02	3,68	0,64
Epargne brute	2,13	0,69	-0,06	0,36	0,02	3,14	0,52
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Recettes réelles d'investissement	0,41	0,80	0,00	0,87	0,00	2,08	2,09
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,80	0,00	0,80	1,30
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,41	0,80	0,00	0,07	0,00	1,28	0,79
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,43	0,00	0,01	0,71	0,00	1,16	1,75
Dont dépenses d'équipement	0,43	0,00	0,01	0,71	0,00	1,16	1,75

### Budget annexe Activités économiques : une hausse de la subvention d'équilibre

Le budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers. A partir de 2015, il a été décidé d'intégrer toutes les dépenses liées au Palais des Sports sur le budget annexe, au lieu du budget principal auparavant.

Depuis le 1er janvier 2015 au titre de la compétence développement économique, de nombreux bâtiments affectés à ce budget ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'intérêt National, Cémoi etc. et l'équipement Alpexpo en 2019.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (0,9 M€ en 2020) : taxes foncières, charges d'entretien, fluides,...), et en recettes les loyers et redevances perçues auprès des usagers (0,4 M€ en 2020). Ces dépenses et recettes sont nettement inférieures à 2019 : les dépenses réelles de fonctionnement passent de 1,9 M€ en 2019 à 1,3 M€ en 2020, alors que les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 3,4 à 3,5 M€ en raison d'une forte augmentation de la subvention exceptionnelle du budget principal. En effet, l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire due à la COVID19 induisant l'arrêt total des activités du Palais des Sports (concerts, manifestations etc.) et l'octroi d'exonérations de loyer. Par ailleurs, des pertes de loyers ont également été dues au départ de la SPL Eaux de Grenoble.

La subvention exceptionnelle en provenance du Budget principal est en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2019 et s'est élevée à 3 M€ en 2020.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1,8 M€ en 2020 contre 2,5 M€ en 2019. Cette baisse résulte principalement du remboursement anticipé d'un emprunt en 2019 (635 k€).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour l'année 2020 à 2,2 M€ contre 2,9 M€ en 2019 soit une baisse de 704 K€ par rapport à 2019, principalement du fait de la baisse du remboursement du capital de la dette de 0,63M€ entre les deux exercices (1,8M€ en 2020 contre 2,5M€ en 2019) liée au remboursement anticipé d'un emprunt en 2020.

Quant aux recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 408 K€ en 2020 contre 1,4M€ en 2019 soit une baisse de 978 K€ par rapport à 2019. Des recettes non perçues à hauteur de 768 K€ centrées principalement sur Alibert (268 K€) et l'emprunt (500 K€) et aussi surtout par le report ultérieur de la créance de la SPL Alpexpo de 500 K€ (200 k€ encaissé en 2019) du fait de la crise sanitaire.

### **Budget annexe Locaux culturels : une stabilité de la subvention d'équilibre**

Ce budget comprend essentiellement les opérations budgétaires liées à la Salle de Musiques Amplifiées - SMA (La Belle Electrique). Compte tenu de la délégation de service public, la Ville prend à sa charge sur ce budget annexe, les dépenses liées aux travaux, à la réparation, au renouvellement des biens immobiliers ainsi que l'emprunt et l'amortissement concernant la SMA.

Les dépenses de fonctionnement sont de 0,31M€ en 2020 contre 0,29M€ en 2019, soit une hausse de 23k€ : +46k€ sur les charges à caractère général (dont dépenses d'entretien et réparation et régularisation de taxe foncière) compensés par une baisse de 23k€ sur les charges financières.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe (0,95M€) est équivalente à celle de 2019.

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1,04M€ sont stables par rapport à l'année dernière et concernent essentiellement le remboursement de l'emprunt.

A noter que la Ville perçoit une recette d'annuité de la Métropole dans le cadre du dispositif de dette récupérable mis en place en 2017 suite au transfert de la MC2.

La Métropole rembourse ainsi une partie des annuités d'emprunt correspondantes à la ville : 46k€ au titre des frais financiers en 2020.

### **Budget annexe Self Clemenceau : une baisse de la subvention d'équilibre**

Ce budget annexe retrace les activités de restauration du self Clemenceau à destination des agents de la Ville et d'agents d'autres établissements (comme Orange, la Métropole...).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère baisse entre 2019 et 2020, passant de 0,98M€ à 0.82M€ soit une baisse de 155k€ due au recul des charges à caractère général (-170k€ principalement sur les produits alimentaires) compensé par une hausse de 14k€ sur les dépenses de personnel.

Du fait de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture du self, les recettes en provenance des convives sont en baisse du fait de 152k€ : 125k€ réalisés en 2020 contre 277k€ en 2019.

C'est également le cas pour les participations employeurs (- 44k€) même si on note une baisse tendancielle observée ces dernières années.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement baissent de 0,44M€ passant de 1,2 M€ en 2019 à 0,77M€ en 2020.

La subvention exceptionnelle en provenance du budget principal baisse de 86k€ (0.54M€ en 2020 contre 0,63M€ en 2019) en lien avec la baisse des dépenses de fonctionnement de ce budget de 155k€ et la hausse du résultat reporté comptabilisé en 2020 de 166k€.

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2020 s'élèvent à 13k€ (9.5k€ de matériel et 3.6k€ de remboursement d'emprunt) contre 52k€ en 2019. Cette baisse provient principalement du recul des dépenses en matériel technique.

### **Budget annexe Cuisine centrale : une baisse de la subvention d'équilibre**

Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale. Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS. Pour information, les recettes des familles pour les repas scolaires sont perçues au budget.

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2020 s'élèvent à 6,12 M€ en 2020 contre 6,58 M€ en 2019 (-467k€). Cette baisse concerne les charges à caractère général (-173k€ portant notamment sur les denrées alimentaires et les consommables) et les dépenses de personnel (-294k€).

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2020 s'élèvent à 6,47M€ contre 6,87 M€ en 2019. La facturation extérieure se maintient à un niveau élevé en 2020 (1,67 M€), du fait de la hausse du nombre de repas distribués aux personnes âgées alors que ceux des centres de loisirs et crèches diminuent du fait de la crise sanitaire.

La refacturation des repas de la restauration scolaire au Budget principal a baissé, passant de 4.4M€ en 2019 à 4.1M€ en 2020.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe est de 0.56 M€ en 2020 contre 0.72 M€ en 2019 (-155k€). Cette baisse est liée à la baisse globale des dépenses de ce budget.

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2020 sont en hausse et s'élèvent à 1,02 M€ contre 0.42 M€ en 2019 du fait du renouvellement de la flotte de véhicules (0.62 M€). Les autres dépenses étant le remboursement des emprunts (305k€) et l'achat matériel divers (97k€ principalement du matériel de production).

Les recettes réelles d'investissement réalisées s'élèvent à de 0.87 M€ 2020 contre 0.14 M€ en 2019. Elles sont en hausse par rapport à 2019 du fait de l'augmentation de l'emprunt (+0.7M€) en lien avec les investissements réalisés en 2020.

### **Budget annexe Mistral – Eaux Claires : une stabilité de la subvention d'équilibre**

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

La dernière cession foncière prévue sur ce budget (ilot Bachelard) a été signée et encaissée fin 2018 pour un montant de 478 K€ HT. Les dépenses de travaux de réseaux en lien avec cette parcelle sont quant à eux repoussés. Le budget 2020, comme celui de 2019, n'a donc enregistré que les écritures liées aux stocks de terrain, à la dette, ainsi que la subvention exceptionnelle du budget principal qui s'est élevée à 20 k€.

## Régie lumière : une hausse de la subvention d'équilibre

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financière ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la Ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement correspondent en 2020 à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,2 M€), à la maintenance du réseau d'éclairage public (0,65 M€), à la pose et dépose des illuminations de fin d'année (0,16 M€) et à l'illumination des sites patrimoniaux (10k€). Les dépenses de consommation d'électricité sont en baisse de 0,2M€ par rapport à 2019 en raison du rattrapage de factures antérieures à 2016 sur l'exercice 2019 et d'une baisse des consommations. Les montants réalisés sur les autres dépenses sont quasiment identiques à ceux de 2019.

La subvention exceptionnelle du budget principal est en augmentation de 0,3M€ avec un montant versé de 2,6M€ contre 2,3M€ en 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la perception en 2019 d'une recette exceptionnelle du SMMAG pour le remboursement de la consommation d'électricité des mobiliers voyageurs qui n'a pas été reconduite en 2020 et par la baisse du FCTVA de fonctionnement.

Les principales dépenses réelles d'investissement sont réalisées par l'exploitant (1,7 M€ contre 2,3M€ en 2019) et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Ainsi, un avenant a été signé avec l'exploitant, sans augmentation de coût, stipulant de ne plus installer de lampes à sodium mais uniquement à LED. Il entrera en vigueur au 1er septembre 2021. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de fin d'année (59 k€), les illuminations des sites patrimoniaux (6 k€) et le remboursement du capital de la dette (0,36 M€).

La diminution des dépenses d'investissement (hors dette) entre 2019 et 2020 a entraîné une diminution du recours à l'emprunt de 600k€ par rapport à 2019 (1,3M€).



## Résultat de clôture des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES	CA 2020				
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
<i>En millions d'euros</i>	BA Activités économiques	BA Locaux culturels	BA Self Clémenceau	BA Cuisine centrale	BA Mistral
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	0,42	0,47	-0,10	0,08	0,31
Reprise résultat de fonctionnement 2020	- 0,05	0,10	0,17		0,01
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	0,37	0,57	0,07	0,08	0,32
<b>Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	-0,09	-0,01	0,03	0,12	-0,29
Reprise résultat d'investissement 2020	0,21	- 0,48	0,09	- 0,04	0,46
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	0,12	-0,49	0,12	0,08	0,17
Solde restes à réaliser	0,01	- 0,02		- 0,02	
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE</b>	0,49	0,05	0,18	0,14	0,49

## Résultat de clôture consolidé

	CA 2020
<i>RESULTAT CONSOLIDE (BP + BA hors Régie Lumière) - en millions d'euros</i>	RESULTAT CONSOLIDE
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	15,73
Reprise résultat de fonctionnement 2020	2,01
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	17,74
<b>Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	7,70
Reprise résultat d'investissement 2020	- 20,67
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	-12,97
Solde restes à réaliser	- 2,97
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE</b>	1,80

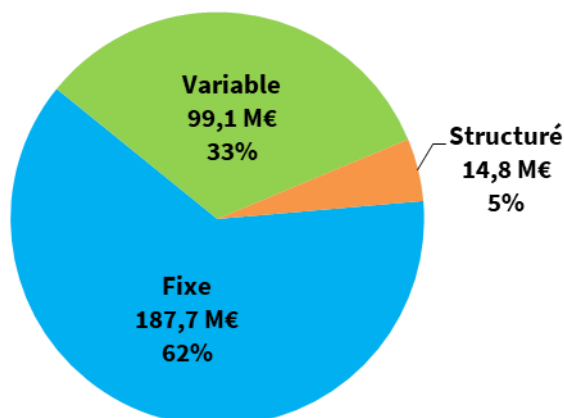
## Résultat de clôture régie Lumière

	CA 2020
<i>REGIE LUMIERE</i>	Réalisé
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	0,45
Reprise excédent de fonctionnement 2020	
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	0,45
<b>Résultat d'investissement de l'exercice (hors résultats antérieurs)</b>	0,05
Reprise déficit d'investissement 2020	- 0,18
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	-0,13
Solde restes à réaliser	- 0,28
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE</b>	0,04

## ANNEXE 3 : Éléments relatifs à la dette

### Structure de la dette après swaps (M€)

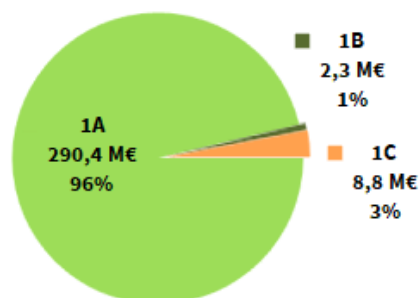
Structure de la dette après swaps (M€)  
301,6 M€ au 31/12/2020



### Classification des risques des emprunts

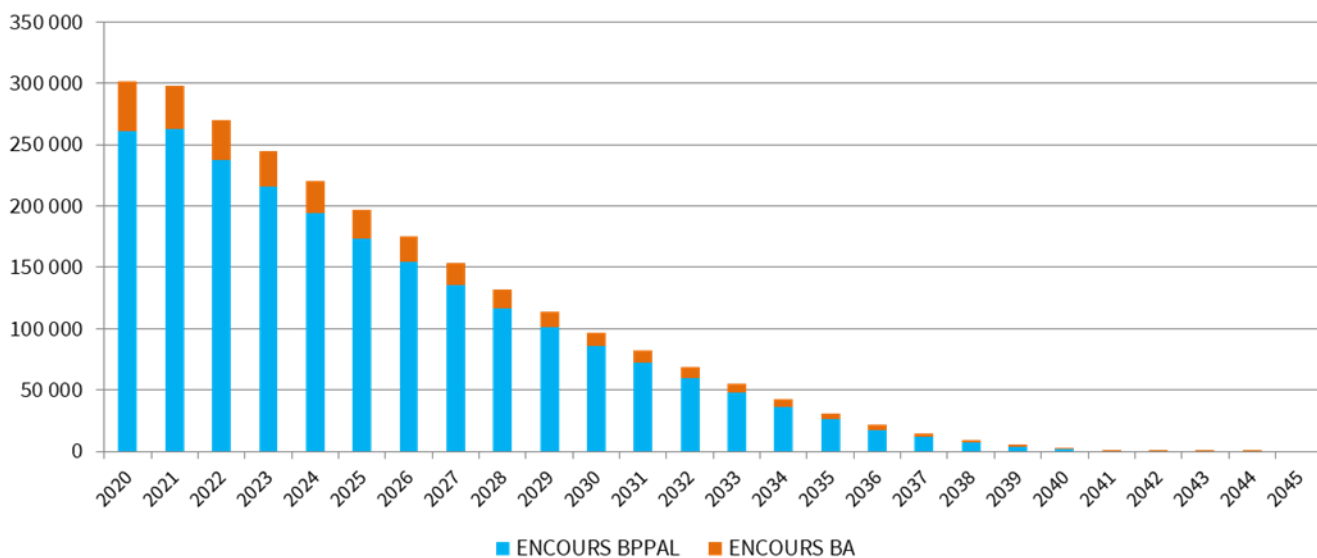
	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

Classification des risques des emprunts  
301,6 M€ au 31/12/2020



## Profil d'extinction de la dette

### Profil d'extinction de la dette



## Capacité de désendettement

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
<b>CA 2017</b> budget principal	31,39	6,17	25,22	259,23	<b>10,28</b>
<b>CA 2018</b> budget principal	33,73	6,21	27,51	256,97	<b>9,34</b>
<b>CA 2019</b> budget principal	35,57	5,58	29,99	249,29	<b>8,31</b>
<b>CA 2020</b> budget principal	26,04	5,27	20,77	251,29	<b>12,10</b>

## Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31.12.2020	% au 31.12.2020	Rappel au 31.12.2019
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	75,08 M€	24,9%	81,52 M€
Groupe Caisse d'Epargne	47,05 M€	15,6%	49,54 M€
AGENCE FRANCE LOCALE	37,56 M€	12,5%	31,55 M€
Groupe Crédit Agricole	37,17 M€	12,3%	41,19 M€
Caisse des Dépôts et Consignations	36,65 M€	12,2%	40,18 M€
Deutsche Pfandbriefbank AG	25,38 M€	8,4%	27,85 M€
Banque Postale*	22,82 M€	7,6%	6,98 M€
Société Générale	5,41 M€	1,8%	6,53 M€
FMS Wertmanagement (ex Depfa)	5,31 M€	1,8%	6,47 M€
Rivage Investment (ex Royal Bank of Scotland)	5,09 M€	1,7%	5,61 M€
NATIXIS (emprunt obligataire)**	1,96 M€	0,6%	2,94 M€
Groupe Crédit Mutuel	1,51 M€	0,5%	1,66 M€
Métropole de Grenoble (régularisation encours)	0,60 M€	0,2%	0,76 M€
Organismes de droit public	0,01 M€	0,0%	0,02 M€
BNP Paribas	0,00 M€	0,0%	0,24 M€
<b>Total Général tous budgets</b>	<b>301,59 M€</b>	<b>100,0%</b>	<b>303,06 M€</b>

\* La Banque Postale a cédé ses contrats de prêt à la SFIL dont elle est actionnaire.

\*\* L'encours de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

## ANNEXE 4 : Détails « autres »

### Détails « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Détail autres recettes de gestion courantes</b>	<b>12,15</b>	<b>12,04</b>	<b>12,03</b>
Atténuations de charges	0,38	0,31	0,44
Autres taxes	3,66	3,66	3,21
Participations	8,11	8,08	8,38

### Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses* (M€)</b>	<b>1,06</b>	<b>0,82</b>	<b>0,71</b>
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,04	0,05	0,06
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,39	0,25	0,22
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,25	0,22	0,17
Concessions cimetières (produit net)	0,28	0,22	0,22
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,02	0,01
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,03	0,03	0,03
Travaux	0,01	0,00	0,00
Vente de marchandises	0,01	0,02	0,00
Autres redevances et recettes diverses	0,02	0,00	0,00

\*La redevance d'occupation du domaine public communal a été basculée à partir du BP 2018 dans "Produits des services, du domaine et ventes diverses" du fait de l'encaissement par la Ville du forfait post-stationnement.

## Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Autres charges à caractère général</b>	<b>15,17</b>	<b>17,26</b>	<b>18,43</b>	<b>16,97</b>
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,48	4,59	4,58	4,18
Charges locatives de copropriété	1,11	1,03	0,78	1,03
Etudes et recherches	0,34	0,36	0,51	0,45
Transports de biens et transports collectifs	0,84	0,70	0,79	0,46
Services bancaires et assimilés	0,06	0,05	0,07	0,05
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,13	0,09	0,10	0,06
Achat de prestation de services	0,70	0,72	0,66	0,29
Documentation générale et technique	0,07	0,07	0,05	0,05
Versement à des organismes de formation	0,38	0,43	0,49	0,45
Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,07	0,03	0,02
Autres frais divers	0,48	0,72	0,66	0,73
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,02	0,02	0,03	0,01
Honoraires	0,35	0,43	0,40	0,32
Frais d'actes et de contentieux	0,05	0,10	0,04	0,03
Divers	1,25	1,62	1,76	1,27
Concours divers (cotisations...)	0,12	0,18	0,22	0,25
Frais de gardiennage	2,04	1,94	2,20	1,71
Frais de nettoyage des locaux	0,70	0,70	0,66	0,85
Redevances pour services rendus	0,11	0,40	0,39	0,26
Autres services extérieurs	0,09	0,05	0,07	0,07
Impôts indirects	0,00	0,00	0,04	0,01
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01	0,01	0,01
Remboursements de frais au CCAS	0,51	0,47	0,72	0,69
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	0,01	1,45	2,18	2,61
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,03	0,02	0,04	0,02
Taxes foncières	1,21	1,01	0,86	1,01
Autres impôts locaux	0,04	0,04	0,08	0,08

## ANNEXE 5 : Acronymes

---

<b>AC</b>	Attribution de Compensation
<b>ANRU</b>	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
<b>BP</b>	Budget Primitif
<b>BS</b>	Budget Supplémentaire
<b>CA</b>	Compte Administratif
<b>CAP</b>	Commission Administrative Paritaire
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CCIAG</b>	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
<b>CLECT</b>	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
<b>CLSPD</b>	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>DCRTP</b>	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
<b>DEJ</b>	Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble
<b>DGF</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>DM</b>	Décision Modificative
<b>DMTD</b>	Droits de Mutation à titre onéreux
<b>DNP</b>	Dotation nationale de péréquation
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DSC</b>	Dotation de Solidarité Communautaire
<b>DSU</b>	Dotation de Solidarité urbaine
<b>DUCSTP</b>	Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
<b>EPCC</b>	Etablissement Public de Coopération Culturelle
<b>ESAD</b>	Ecole Supérieur d'Art et de Design
<b>FCTVA</b>	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>FNGIR</b>	Fonds National Garantie Individuelle de Ressources
<b>FPIC</b>	Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
<b>GEG</b>	Gaz et Electricité de Grenoble
<b>K€</b>	Milliers d'euros
<b>M€</b>	Millions d'euros
<b>Mds</b>	€ Milliards d'euros
<b>MIN</b>	Marché d'Intérêt National
<b>PNRU</b>	Programme National de Renouvellement Urbain
<b>QPV</b>	Quartiers Politique de la Ville
<b>REG</b>	Régie Eau de Grenoble
<b>REP</b>	Régie de l'Eau Potable
<b>RGPP</b>	Révision Générale des Politiques Publiques
<b>SCHS</b>	Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble
<b>SEM</b>	Société d'Economie Mixte
<b>STB</b>	Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble
<b>SYMBHI</b>	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
<b>TIR</b>	Travaux d'Investissement en Régie
<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concerté